

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 18, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:31 a.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 30, 31, 34 and 39 of Part 4, and in Subdivision B of Division 3 of Part 4 of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

Senator Brent Cotter (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, honourable senators.

To start, I'd like to ask my fellow senators to introduce themselves.

[*English*]

Senator Batters: Senator Denise Batters, Saskatchewan.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario, on the unceded, unsurrendered territory of Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Clement: Good morning. I am Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Klyne: Good morning and welcome. Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Quinn: Jim Quinn, New Brunswick.

Senator Tannas: Scott Tannas, from Alberta.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Brent Cotter, senator for Saskatchewan, Treaty 6 territory and the homeland of the Métis. I'm the Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I would like to welcome you all.

Senators, today we continue our study of the subject matter of those elements contained in Divisions 30, 31, 34 and 39 of Part 4, and in Subdivision B of Division 3 of Part 4 of Bill C-47, the budget implementation act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 30, 31, 34 et 39 de la partie 4, et de la sous-section B de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Le sénateur Brent Cotter (président) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices.

Pour commencer, je vais demander à mes collègues de se présenter.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario, sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bonjour. Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour et bienvenue. Je suis le sénateur Marty Klyne, du territoire visé par le Traité n° 4, en Saskatchewan.

Le sénateur Quinn : Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Simons : Paula Simons, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

Le président : Je suis le sénateur Brent Cotter, du territoire visé par le Traité n° 6, en Saskatchewan, où se trouvent les terres ancestrales des Métis. Je préside le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Soyez tous les bienvenus.

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la teneur des éléments des sections 30, 31, 34 et 39 de la partie 4, et de la sous-section B de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-47, la loi d'exécution du budget.

Today, we are welcoming the Honourable David Lametti, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada. He is joined by a number of officials who will also stay for the second hour of our discussion to answer any questions we may have.

I think at this point, minister, I'll take the liberty of introducing all of your official colleagues so we are aware of them as you need to call upon them to assist you in your dialogue with us.

First, we have from the Department of Justice Canada, Matthew Taylor, General Counsel and Director, Criminal Law Policy Section; Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section; and Jenifer Aitken, Assistant Deputy Minister, Central Agencies Portfolio.

From the Department of Finance Canada, we have Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division; Charlene Davidson, Director, Financial Crimes Policy; Mark Radley, Acting Director, Consumer Affairs; and Tanjana Islam, Analyst.

From the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, Annette Ryan, Deputy Director, Partnership, Policy and Analysis; and Karyne Merrick Moore, General Counsel.

I think each of you has a sign. When the opportunity for you to intervene and respond occurs, you might bring yourself and your sign to the table. We'll kick somebody out to make sure you have a good spot.

Minister Lametti, the floor is yours for 10 minutes followed by questions and discussion with senators.

Hon. David Lametti, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you, Mr. Chair and committee members. I'm pleased to be joining you this morning on the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people, together with my team, who you have introduced, to discuss the Budget 2023 implementation act.

Budget 2023 will ensure that Canadians can continue to count on their government to be there for them. With our made-in-Canada plan, Budget 2023 will ensure that Canadians have more money in their pockets to meet both the challenges of today and those of tomorrow while building a Canada that is more secure, more sustainable and more affordable for people from coast to coast to coast.

Nous accueillons aujourd'hui l'honorable David Lametti, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Il est accompagné d'un certain nombre de fonctionnaires qui resteront également pendant la deuxième heure de notre réunion pour répondre à nos questions.

Monsieur le ministre, je crois que je vais présenter d'emblée tous vos collègues afin que nous sachions qui ils sont lorsque vous aurez à faire appel à eux dans le cadre de nos échanges.

Tout d'abord, nous recevons des représentants du ministère de la Justice du Canada, soit Me Matthew Taylor, avocat général et directeur, Section de la politique en matière de droit pénal; Me Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal; et Jenifer Aitken, sous-ministre adjointe, Portefeuille des organismes centraux.

Ensuite, nous avons parmi nous des représentants du ministère des Finances du Canada, soit Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité; Charlene Davidson, directrice, Politique des crimes financiers; Mark Radley, directeur par intérim, Consommation en matière financière; et Tanjana Islam, analyste.

Enfin, nous accueillons deux témoins du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE : Annette Ryan, sous-directrice, Partenariats politiques et analyse; et Me Karyne Merrick Moore, avocate générale.

Je crois que vous avez chacun un carton. Lorsque vous aurez l'occasion d'intervenir et de répondre, vous pourrez vous présenter à la table avec votre carton. Nous demanderons à quelqu'un de vous céder sa place pour que vous soyez à l'avant-scène.

Monsieur le ministre, vous avez la parole pour les 10 prochaines minutes, après quoi nous passerons à une période de questions et discussions avec les sénateurs.

L'honorable David Lametti, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis heureux de me joindre à vous ce matin sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe, en compagnie de mon équipe, que vous avez présentée, pour discuter de la loi d'exécution du budget de 2023.

Le budget de 2023 fera en sorte que les Canadiens puissent continuer de compter sur l'aide de leur gouvernement. Grâce à notre plan canadien, le budget de 2023 permettra aux Canadiens d'avoir plus d'argent dans leurs poches pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, tout en bâtissant un Canada plus sûr, plus durable et plus abordable pour les gens d'un bout à l'autre du pays.

The act contains important provisions to make life more affordable for Canadians. We're doing so in several ways. One of those ways is by cracking down on predatory lending. Too many Canadians are trapped by a vicious cycle of debt. That is why we are proposing to lower the criminal interest rate to 35% and to adjust the pay lending exemption to require payday lenders to charge no more than \$14 per \$100 borrowed.

I know this matter is something that has been advocated for by members of the Senate, including Senator Ringuette who I thank today for her important work on this issue.

I will come back to the matter of predatory lending later in my remarks.

The government is also taking significant steps to reinforce Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

[Translation]

Money laundering and terrorist financing threaten the integrity of the Canadian economy and promote hate activities, whether it be terrorism or human trafficking. These criminal activities put our communities and their residents at greater risk.

In Budget 2023, our government committed to strengthening measures to detect and prosecute financial crimes. Bill C-47 contains amendments to implement those measures. The first amendment would establish a special warrant for the search and seizure of digital assets, which would be subject to forfeiture as proceeds of crime. Digital asset-based crime has grown significantly in recent years, especially as technology advances. In particular, crypto-currency is being used as a payment method in fraudulent schemes to launder drug money or buy illegal firearms.

Crypto-currency and other digital assets have distinct characteristics, so this special warrant would help those in law enforcement overcome some of the barriers they face when relying on legal authority that is ill-suited to the 21st century.

The special warrant is designed for today's realities, making it possible to recover digital wallets and transfer suspicious crypto-currency to a secure police force wallet. Digital assets seized under the warrant could be subject to a management order to ensure that they are preserved while the investigation is ongoing. This targeted measure is an initial step towards ensuring that the Criminal Code is well adapted to the realities of the times we live in.

Le projet de loi contient d'importantes dispositions visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. Nous nous y prenons de plusieurs façons, notamment en sévissant contre les prêts à conditions abusives. Trop de Canadiens sont pris au piège dans le cercle vicieux de l'endettement. C'est pourquoi nous proposons d'abaisser le taux d'intérêt criminel à 35 % et d'ajuster l'exemption pour les prêts sur salaire afin d'obliger les prêteurs sur salaire à facturer au plus 14 \$ par 100 \$ empruntés.

Je sais que cette mesure a été défendue par des membres du Sénat, dont la sénatrice Ringuette, et j'en profite pour la remercier de son important travail dans ce dossier.

Je reviendrai sur la question des prêts à conditions abusives plus tard dans mon allocution.

Le gouvernement prend également des mesures importantes pour renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

[Français]

Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme menacent l'intégrité de l'économie canadienne et favorisent les activités haineuses, que ce soit le terrorisme ou la traite des êtres humains. Ces activités criminelles augmentent les risques pour nos communautés et leurs résidents.

Dans le budget de 2023, notre gouvernement s'est engagé à renforcer les mesures de détection et de poursuite des crimes financiers. Le projet de loi C-47 propose des changements pour mettre en œuvre ces mesures. Le premier changement établirait un mandat spécial pour la perquisition et la saisie des actifs numériques qui peuvent être confisqués en tant que produits de la criminalité. Les crimes concernant des actifs numériques se sont multipliés ces dernières années, particulièrement en raison des évolutions technologiques. Il s'agit notamment de l'utilisation de cryptomonnaie comme moyen de paiement dans le cadre de stratagèmes frauduleux pour blanchir les produits issus du trafic de stupéfiants ou pour acheter des armes à feu illégales.

Les actifs numériques, y compris les cryptomonnaies, présentent des caractéristiques uniques, et ce mandat spécial vise à surmonter certaines difficultés éprouvées par les responsables de l'application des lois, lorsqu'ils s'appuient sur des autorités juridiques mal adaptées au XXI^e siècle.

Le mandat spécial est conçu pour l'ère moderne. Il permettrait de reconstituer un portefeuille numérique et de transférer les cryptomonnaies suspectes vers un portefeuille sécurisé des forces policières. Les actifs numériques saisis en vertu de ce mandat pourraient faire l'objet d'une ordonnance de gestion afin de garantir leur conservation pendant la durée de l'enquête. Cette mesure ciblée est une première étape pour s'assurer que le Code pénal est bien adapté aux réalités de notre époque.

The second amendment would add a series of offences to the provision in the Criminal Code authorizing the disclosure of tax information for the purposes of a criminal investigation. This would give police and investigators a meaningful tool to better identify wealth accumulation and determine how suspects are laundering money, including through corporate structures. This provision applies mainly to terrorism and organized crime offences.

However, it has become clear in recent years that other types of offences are associated with an increased risk of money laundering in Canada. The government is proposing that the disclosure of tax information be authorized for the following offences: fraud over \$5,000, fraud involving a public market, extortion, corruption and foreign bribery, human trafficking, as well as the possession or laundering of property obtained in relation to any of the listed offences in the provision.

Also covered are the related offences of conspiracy, attempt to commit the listed offences and accessory after the fact, as is the case for existing offences. Although the disclosure of tax information raises important considerations regarding Canadians' privacy, the provision contains strong safeguards such as prior judicial authorization.

I think we've struck the right balance between the need to investigate criminal activity and the need to protect privacy.

I also want to highlight that, in its final report, British Columbia's Cullen commission recommended operational measures for law enforcement, to make it easier to investigate money laundering and recover proceeds of crime. I think the proposed reforms to the Criminal Code are consistent with the implementation of those important recommendations.

Now, I would like to turn to the government's commitment in Budget 2023 to amend the Criminal Code to crack down on predatory lending. These practices can target some of the most vulnerable people in Canada. Under section 347 of the Criminal Code, it is an offence to enter into an agreement to receive interest at a criminal rate. Section 347 was initially intended to target loansharking and its ties to organized crime.

Parliament was of the view that establishing a fixed interest rate of 60% made it easier to prove the offence. Despite that objective, the offence now applies to a range of loans in Canada.

Le deuxième changement consiste à ajouter une série d'infractions à la disposition du Code criminel qui autorise la divulgation de renseignements fiscaux aux fins d'une enquête criminelle. Cette modification donnerait aux enquêteurs et aux policiers un outil important pour mieux cerner l'accumulation de richesse et pour déterminer comment les suspects blanchissent de l'argent, y compris par l'intermédiaire de structures d'entreprise. La disposition en question s'applique principalement aux infractions liées au terrorisme et à la criminalité organisée.

Toutefois, ces dernières années, il est devenu évident que d'autres infractions présentent un risque élevé de blanchiment d'argent au Canada. Le gouvernement propose d'autoriser la divulgation de renseignements fiscaux pour les infractions suivantes : les fraudes de plus de 5 000 \$, les fraudes qui visent les marchés publics, l'extorsion, la corruption et les infractions de corruption transnationale, la traite d'êtres humains ainsi que la possession ou le blanchiment de biens obtenus à partir de la liste complète des infractions figurant dans la disposition.

Les infractions connexes de conspiration de tentative et de complicité après le fait seraient également incluses, comme c'est le cas pour les infractions existantes. Bien que la divulgation d'informations fiscales soulève d'importantes questions relatives à la protection de la vie privée des Canadiens, cette disposition contient des garanties solides, comme une autorisation judiciaire préalable.

Je crois que nous avons trouvé le juste équilibre entre le besoin d'enquêter sur les activités criminelles et la protection de la vie privée.

J'aimerais également souligner que le rapport final de la Commission Cullen de la Colombie-Britannique contient des recommandations concernant les mesures opérationnelles que les forces de l'ordre pourraient prendre pour faciliter les enquêtes sur le blanchiment d'argent et les efforts visant à recouvrer les produits de la criminalité. Je pense que les réformes proposées au Code criminel soutiendraient la mise en œuvre de ces recommandations importantes.

Je parlerai maintenant de l'engagement du gouvernement annoncé dans le budget de 2023, qui est d'apporter des modifications au Code criminel pour sévir contre les prêts abusifs qui profitent de certaines personnes les plus vulnérables au Canada. L'article 347 du Code criminel crée une infraction pour la conclusion d'un accord en vue de percevoir des intérêts à un taux criminel. L'objectif initial de l'article 347 était de cibler les prêts usuraires et leurs liens avec le crime organisé.

Le législateur est d'avis que l'utilisation d'un taux fixe de 60 % rend l'infraction facile à prouver. Malgré cet objectif, il s'avère que l'infraction s'applique à toute une gamme de prêts au Canada.

Bill C-47 proposes to replace the current rate with a 35% annual percentage rate. This rate is consistent with the province of Quebec and was supported by consumer advocacy groups consulted by Finance Canada in the lead-up to these changes being proposed. As I said, section 347 currently has a very broad application, including in the case of agreements that were never meant to be captured such as bridge financing.

Accordingly, Bill C-47 proposes a regulatory power to exclude legitimate loan agreements. This measure will address long-standing concerns of the business community.

In addition, Bill C-47 proposes to strengthen Criminal Code provisions governing payday loans. Payday loans are generally short-term loans for small amounts, but the interest is calculated in such a way that the interest rate charged can easily contravene section 347.

In 2007, the Criminal Code was amended to exempt payday loans from the criminal interest rate provisions in cases where a province or territory enacts legislation regulating the industry, has set a maximum cost of borrowing, and where the loan is offered by a licensed vendor.

The proposed amendments in Bill C-47 would better protect borrowers, by adjusting the Criminal Code exemption for payday loans and making it possible to set the limit on the total cost of borrowing by regulation.

In conclusion, I want to say how much I appreciate the opportunity to discuss these important issues with the committee. I look forward to answering your questions. Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, minister.

Senator Simons: I have a question. Interested though I am in money laundering, terrorism and organized crime, I had a question about something that this committee was discussing a couple of weeks ago, and those are the privacy provisions that are in the act to deal with political parties. Is that something we can discuss here with you?

Mr. Lametti: I can probably answer in a very general way, but I think those questions are better directed to my colleagues.

Senator Simons: All right. Well, then I will ask a different question to deal with the testimony we heard last night about mail. Is that something that —

Le projet de loi C-47 propose de remplacer le taux actuel par un taux annuel de 35 %. Ce taux est conforme à celui de la province de Québec et est appuyé par les groupes de défense des consommateurs qui ont été consultés par le ministère des Finances du Canada avant que les changements ne soient proposés. Comme je l'ai dit, l'article 347 s'applique actuellement de façon très large, y compris à des ententes qui n'ont jamais été visées par cette infraction, comme le financement provisoire.

Le projet de loi C-47 propose donc un pouvoir réglementaire visant à exempter les accords de prêts légitimes. Cette mesure répondra à des préoccupations de longue date du monde des affaires.

Le projet de loi C-47 propose également de renforcer les dispositions du Code criminel régissant les prêts sur salaire. Les prêts sur salaire sont généralement des prêts à court terme et de faible valeur, mais en raison de la façon dont l'intérêt est calculé, le taux facturé peut facilement contrevenir à l'article 347.

En 2007, le Code criminel a été modifié pour exempter les prêts sur salaire des dispositions relatives aux taux d'intérêt criminels, si une province ou un territoire ont adopté une loi pour réglementer l'industrie à fixer un coût d'emprunt maximal ou si le prêt est offert par un vendeur autorisé.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-47 protégeraient davantage les emprunteurs, en ajustant l'exemption du Code criminel relative aux prêts sur salaire et en donnant la capacité de fixer une limite par voie de règlement au coût total de l'emprunt.

En conclusion, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de discuter avec vous de ces questions importantes et j'ai hâte de répondre à vos questions. Merci.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

La sénatrice Simons : J'ai une question à poser. Je m'intéresse certes aux enjeux que sont le blanchiment d'argent, le terrorisme et le crime organisé, mais ma question porte sur un sujet dont le comité a discuté il y a quelques semaines, à savoir les dispositions du projet de loi relatives à la protection des renseignements personnels en ce qui a trait aux partis politiques. Pouvons-nous en discuter ici avec vous?

M. Lametti : Je peux probablement y répondre d'une manière très générale, mais je crois qu'il vaut mieux adresser ces questions à mes collègues.

La sénatrice Simons : Très bien. Je vais donc vous poser une autre question concernant les témoignages que nous avons entendus hier soir au sujet des envois postaux. Est-ce quelque chose que...

Mr. Lametti: About the *Gorman* case and mail, Canada Post, search and — yes, go right ahead.

Senator Simons: We heard from witnesses last night who work in law enforcement who were concerned that there are still provisions specific to postal inspectors that don't allow the police to do the investigative work that they need to. We also heard from a lawyer who has worked in this area who is concerned that privacy that is particular to mail could be eroded.

Can you tell us how you have tried to strike a balance here in the parts of the budget that deal with allowing for the searching of parcels versus the searching of letters?

Mr. Lametti: Thank you for that question, Senator Simons. It's an important one. We have not changed the position on searching mail, which is prohibited under Canadian law. I know that Senator Dalphond, I believe, has a private member's bill that wants to create a reasonable standard in that regard. But for the time being, we have not done that. What we have done is create the same standard for packages across the board, and we have tried to give it a Charter compliance standard across the board.

So reasonable grounds to suspect, which is the standard that would have applied for packages going through the mail, will now also apply to packages that have been sent by courier and using courier services. We have tried to give it some consistency. We have tried to bring it within the standards of the Charter. We have not changed anything with respect to the mail, and that is in partial response to the *Gorman* decision.

I don't know if you want to add anything, Mr. Taylor.

Matthew Taylor, General Counsel and Director, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: As the minister has said, the amendments to the Canada Post Corporation Act, which are the responsibility of the minister, Public Works really does respond to that *Gorman* decision by including a clear standard that is recognized in law, the reasonable suspicion standard, to be able to fulfill their regulatory functions to assess whether items that have been shipped are considered non-mailable matter.

My understanding from colleagues is that the approach that is being legislated does not change the way that inspectors are operating currently insofar as inspectors are already conducting inspections of mail on the reasonable grounds to believe standard. So they are employing a higher standard, and the

M. Lametti : En ce qui concerne l'affaire *Gorman*, mettant en cause le courrier, Postes Canada, les fouilles et... oui, je vous écoute.

La sénatrice Simons : Hier soir, nous avons entendu des témoins qui travaillent dans le domaine de l'application de la loi et qui s'inquiètent du fait qu'il existe encore des dispositions qui visent uniquement les inspecteurs des postes, car elles empêchent la police de faire le travail d'enquête qui s'impose. Nous avons également entendu un avocat qui a travaillé dans ce domaine et qui craint que la protection des renseignements personnels dans le contexte des envois postaux risque d'être érodée.

Pouvez-vous nous dire comment vous avez essayé de trouver un équilibre dans les parties du budget qui portent sur la fouille des colis par rapport à la fouille des lettres?

M. Lametti : Je vous remercie de votre question, sénatrice Simons. Elle est importante. Nous n'avons pas changé notre position sur la fouille du courrier, qui est interdite aux termes du droit canadien. Je sais que le sénateur Dalphond, si je ne m'abuse, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à créer une norme raisonnable à cet égard. Toutefois, pour le moment, nous n'y sommes pas encore parvenus. Ce que nous avons fait, c'est créer la même norme pour tous les types de colis, et nous avons essayé d'appliquer une norme de conformité à la Charte de façon générale.

Ainsi, les motifs raisonnables de soupçonner une infraction, motifs qui constituent la norme applicable aux colis envoyés par la poste, s'appliqueront désormais également aux colis livrés par messager ou par l'entremise de services de messagerie. Nous avons tenté d'assurer une certaine uniformité. Nous avons essayé de rendre le tout conforme aux normes de la Charte. Nous n'avons rien changé en ce qui concerne le courrier, et cela répond, en partie, à la décision *Gorman*.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, maître Taylor.

Me Matthew Taylor, avocat général et directeur, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Comme l'a dit le ministre, les modifications apportées à la Loi sur la Société canadienne des postes, qui relèvent de la responsabilité de la ministre des Travaux publics, donnent suite à la décision *Gorman* grâce à l'ajout d'une norme claire qui est reconnue en droit, soit la norme des soupçons raisonnables. Cela permet de remplir les fonctions de réglementation au moment d'évaluer si les articles expédiés sont considérés comme des objets inadmissibles.

D'après ce que m'ont dit des collègues, l'approche proposée dans le projet de loi ne modifie pas la manière dont les inspecteurs travaillent actuellement, dans la mesure où ils vérifient déjà le courrier selon la norme des motifs raisonnables de soupçonner une infraction. Ils utilisent donc une norme plus

legislation would provide another clear standard by which they could fulfill their functions.

Senator Simons: It is an interesting thing, with technological change, that your reasonable grounds to suspect can now be that you have done a test on the outside of the package or envelope — you don't just have reasonable grounds to suspect; you have near 100% certainty there is something contraband in the package. It leads to an interesting philosophical question. At what point does the technology overtake our understanding of civil rights law?

Mr. Lametti: I hope, in a general way, the technology will supplement the kinds of balances that we have tried to sustain — the right to privacy and other Charter-protected rights — versus wanting to enable forces that are meant to protect us, such as border agents and police, to do their work effectively. I hope. I am an optimist, but I hope those considerations will remain the same, notwithstanding the technology, and that we'll exercise whatever powers technology gives us within that framework.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Batters: Many questions today, minister, on such a wide-ranging number of provisions, especially from you, on this bill. One of the things that we haven't even heard from witnesses about — I think we'll hear from them later today — is this Division 3, Subdivision B, regarding digital assets, including virtual currency. This part of your government's 430-page budget implementation act will expressly allow for searching for digital assets with a computer program, plus allows for seizure, detention and return of those assets. It also allows you, as the Attorney General, to ask for tax information from the Canada Revenue Agency, or CRA, for a list of crimes.

Given what we saw last year in Ottawa with the trucker convoy and how things proceeded with a lot of controversy on that, why are there such a wide-ranging — not only this part, but then we have these parts with regard to the Canada Post matter about shipping, potentially, for fentanyl dealers. We have the criminal interest rate item. I think it would be much better if we could look at these types of things in a substantially elongated method of studying these at the Legal Committee rather than a really short time frame to study and a minimal chance to amend in a budget implementation act. Why do these kinds of things in that, specifically about the digital assets issue?

élevée, et le projet de loi fournirait une autre norme claire en fonction de laquelle ils pourraient remplir leurs fonctions.

La sénatrice Simons : Il est intéressant de noter que, grâce aux avancées technologiques, les motifs raisonnables de soupçonner une infraction peuvent maintenant être confirmés par un test sur l'extérieur du colis ou de l'enveloppe — vous n'avez pas seulement des motifs raisonnables de soupçonner, mais bien une certitude quasi absolue qu'il y a un produit de contrebande dans le colis. Cela soulève une question philosophique intéressante. À quel moment la technologie prend-elle le pas sur notre compréhension des droits civils?

M. Lametti : J'espère que, de manière générale, la technologie viendra compléter le genre de contrepoids que nous avons tenté de maintenir — le droit à la vie privée et les autres droits protégés par la Charte —, tout en permettant aux forces qui sont censées nous protéger, comme les agents des services frontaliers et les policiers, de faire leur travail efficacement. C'est ce que j'espère. Je suis optimiste, mais j'espère que ces considérations resteront les mêmes, peu importe la technologie, et que nous exercerons tous les pouvoirs que la technologie nous procure à l'intérieur de ce cadre.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La sénatrice Batters : Il y a beaucoup de questions aujourd'hui, monsieur le ministre, sur un si grand nombre de dispositions, en particulier celles émanant de vous, dans le cadre de ce projet de loi. L'une des choses sur lesquelles nous n'avons pas encore entendu de témoignages — je crois que nous en entendrons plus tard aujourd'hui —, c'est la sous-section B de la section 3, qui porte sur les actifs numériques, notamment la monnaie virtuelle. Cette partie du projet de loi d'exécution du budget de votre gouvernement — un projet de loi qui compte 430 pages — autorisera expressément la recherche d'actifs numériques à l'aide d'un programme informatique, ainsi que la saisie, la détention et la restitution de ces actifs. Elle vous permet également, en votre qualité de procureur général, de demander des renseignements fiscaux à l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, dans le cas d'un certain nombre de crimes.

Compte tenu de ce que nous avons vu l'année dernière à Ottawa au cours du convoi des camionneurs et étant donné la controverse importante qui en a découlé, pourquoi y a-t-il des dispositions qui ratissent large — non seulement dans cette partie, mais aussi dans les parties concernant Postes Canada relativement à l'expédition potentielle de fentanyl par des trafiquants? Il y a également les dispositions sur le taux d'intérêt criminel. À mon avis, il serait beaucoup plus judicieux d'examiner ce genre de questions dans le cadre d'une étude beaucoup plus longue au sein du comité des affaires juridiques, au lieu de les étudier en très peu de temps dans un projet de loi d'exécution du budget et d'avoir peu de chances d'y apporter des amendements. Pourquoi procéder ainsi, surtout en ce qui a trait à la question des actifs numériques?

Mr. Lametti: This is a bill brought forward by the Minister of Finance, so maybe with respect to inclusion. They are important financial matters. That particular part of the question is probably better directed at her.

What I can say is these kinds of powers were called for explicitly in the Cullen Commission report out of British Columbia, which studied money laundering very carefully.

The increased access to tax information, the new seizure power for digital assets — again, we want to give our law enforcement agencies the tools they need while balancing that against the rights of individuals.

The other thing I would add is that this is very different from the Emergencies Act. The kind of powers that were used during the Emergencies Act with respect to crypto-currencies or digital assets were temporary measures that were meant to be temporary. Here you have to go to a judge. You need prior authorization from a judge for a warrant, which is a very standard safety valve mechanism that we use with warrants in our criminal justice system. It has worked well, and I think there is no reason to think it will not work well here.

Senator Batters: We'll see when we have more information. It is difficult to have a full way to study and assess it without that.

Let me go on to another area. Yesterday, we heard about the Canada Post issue. Police that we heard from yesterday have said that criminals exploit an antiquated legal loophole that bars them from searching packages sent through Canada Post, but that limitation does not exist for private courier services like FedEx, UPS and even Purolator, which is owned by Canada Post.

The Canadian Association of Chiefs of Police passed a resolution in 2015 about this, and the Canadian Civil Liberties Association said in 2019 that it is time to close this loophole, yet the government is only addressing the issue now in 2023 and only in part. Maintaining the restriction on letters will certainly preserve Canada Post as potentially the preferred shipping method for criminals. Private courier companies don't have this restriction on letters.

M. Lametti : Il s'agit d'un projet de loi présenté par la ministre des Finances; par conséquent, c'est elle qui en détermine la teneur. On parle de questions financières importantes. La ministre serait donc mieux placée pour répondre à cet aspect précis de la question.

Ce que je peux dire, c'est que les pouvoirs en question ont été explicitement demandés dans le rapport de la Commission Cullen, en Colombie-Britannique, qui a étudié très attentivement la question du blanchiment d'argent.

L'accès accru aux renseignements fiscaux, le nouveau pouvoir de saisie des actifs numériques — là encore, nous voulons donner à nos organismes d'application de la loi les outils dont ils ont besoin, tout en établissant un équilibre avec les droits des individus.

Par ailleurs, j'ajouterais que c'est très différent de la Loi sur les mesures d'urgence. Le genre de pouvoirs invoqués aux termes de la Loi sur les mesures d'urgence en ce qui concerne cryptomonnaies ou les actifs numériques étaient des mesures temporaires destinées à être limitées dans le temps. Ici, il faut s'adresser à un juge. Il faut l'autorisation préalable d'un juge pour obtenir un mandat. C'est là un mécanisme très courant qui agit comme une soupape de sécurité et que nous utilisons pour les mandats dans notre système de justice pénale. Ce mécanisme a bien fonctionné et, à mon avis, il n'y a aucune raison de croire qu'il ne fonctionnera pas bien ici.

La sénatrice Batters : Nous verrons bien lorsque nous aurons plus de renseignements. À défaut de quoi, il est difficile d'étudier et d'évaluer ce qu'il en est.

Permettez-moi de passer à un autre sujet. Hier, nous avons entendu parler du problème concernant Postes Canada. Les policiers que nous avons entendus hier ont déclaré que les criminels exploitent une faille juridique désuète qui empêche la police de fouiller les colis envoyés par l'intermédiaire de Postes Canada, mais cette restriction ne s'applique pas aux services de messagerie privés comme FedEx, UPS et même Purolator, qui appartient à Postes Canada.

L'Association canadienne des chefs de police a adopté, en 2015, une résolution à ce sujet, et l'Association canadienne des libertés civiles a déclaré en 2019 qu'il était temps de corriger cette faille, mais le gouvernement ne s'occupe du problème qu'en 2023, et seulement en partie. On maintient cette restriction dans le cas des lettres, ce qui fait que Postes Canada continuera certainement d'être la méthode d'expédition préférée des criminels. Les entreprises de messagerie privées ne sont pas soumises à cette restriction concernant les lettres.

We heard from Michael Rowe of the Canadian Association of Chiefs of Police, who said:

... including the ability in all amendments moving forward for police or postal inspectors to be able to search both packages and letters would have a significant impact on community safety across Canada and the ability of law enforcement, both postal inspectors and police, to be able to investigate crimes where Canada Post is being used to traffic contraband.

Minister, does it concern you that with the exclusion of letters that you have allowed for here, rather than including the type of measures that the private member's bill from Senator Dalphond puts forward, that a Crown corporation will remain the shipper of choice for fentanyl dealers?

Mr. Lametti: We certainly have addressed the response — I don't want to say the fallout — to the *Gorman* decision in Newfoundland. There is a uniform standard now for the search of packages that come through Canada Post and they can be looked at. It is Charter compliant under reasonable grounds to suspect, which is a standard that is well-known in law.

With respect to mail, that's a larger question. I agree with you, senator, that it is an important question. I'm open to looking at that moving forward. I do agree that it hasn't been dealt with here; that's true. As we have said, there is a private member's bill from one of your colleagues that proposes to look at that, but it is something that I'm open to looking at.

Senator Batters: Why not just include it now? If you are going to proceed in that way, why not include that particular part?

Mr. Lametti: It is a larger issue, as you have rightly stated in the framing of your remarks. It is important not only to law enforcement, but also important to the protection of human rights and rights to privacy under the Charter. It is a little trickier than a package, so it needs more work.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Thank you, minister, for meeting with us again. It's always very much appreciated. My line of questioning will be similar to that of my fellow senators, especially Senator Batters. She just asked you something I'm even more interested in.

Why use a budget implementation bill to amend the Canada Post Corporation Act, when the amendment being made to that act has no financial implications? Did you decide to do that in

Nous avons entendu le témoignage de Michael Rowe, de l'Association canadienne des chefs de police, qui a déclaré ceci :

[...] en ajoutant ce pouvoir dans tous les amendements, à partir de maintenant, pour permettre aux policiers et aux inspecteurs des postes de fouiller les colis et les lettres, on pourrait accroître grandement la sécurité des collectivités de tout le Canada ainsi que la capacité des organismes d'application de la loi — à la fois les inspecteurs des postes et la police — d'enquêter sur des crimes où Postes Canada est utilisée à des fins de contrebande.

Monsieur le ministre, en permettant l'exclusion des lettres, au lieu d'inclure le genre de mesures proposées par le sénateur Dalphond dans son projet de loi d'initiative parlementaire, ne craignez-vous pas qu'une société d'État demeure le moyen d'expédition de choix pour les trafiquants de fentanyl?

M. Lametti : Nous avons certainement abordé la réponse — je ne veux pas dire les conséquences — en ce qui concerne la décision *Gorman* à Terre-Neuve. Il existe désormais une norme uniforme pour la fouille des colis qui sont livrés par l'intermédiaire de Postes Canada et qui peuvent être vérifiés. Cette norme est conforme à la Charte, car elle repose sur l'exigence de motifs raisonnables de soupçonner une infraction, ce qui est un critère bien connu en droit.

En ce qui a trait au courrier, c'est une question plus vaste. Je suis d'accord avec vous, sénatrice, pour dire qu'il s'agit d'une question importante. Je suis prêt à examiner cette question à l'avenir. Je reconnais qu'elle n'a pas été abordée ici; c'est vrai. Comme nous l'avons dit, l'un de vos collègues a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose d'examiner cette question, mais c'est une chose que je suis prêt à envisager.

La sénatrice Batters : Pourquoi ne pas l'inclure maintenant? Si vous comptez entreprendre cette démarche, pourquoi ne pas ajouter une telle disposition?

M. Lametti : C'est une question plus vaste, comme vous l'avez déclaré à juste titre dans vos observations. Elle est importante non seulement pour l'application de la loi, mais aussi pour la protection des droits de la personne et des droits à la vie privée en vertu de la Charte. C'est un peu plus subtil que la question des colis. Il faut donc y travailler davantage.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Merci, monsieur le ministre, d'être de retour parmi nous. C'est toujours très apprécié. Je vais poursuivre dans la lignée de mes collègues, surtout celle de la sénatrice Batters, qui vient de poser une question qui m'interpelle un peu plus que les autres.

Pourquoi choisir de modifier la Loi sur la Société canadienne des postes au moyen du projet de loi d'exécution du budget, alors qu'il n'y a aucune incidence financière à l'égard de

order to quietly address the Supreme Court of Newfoundland and Labrador's decision in *Gorman*?

This approach makes it impossible for both the House of Commons and the Senate to carry out a thorough examination of the Canada Post Corporation Act as it relates to seizure and, in particular, the fact that inspectors don't have the authority to open letters. Customs officers at the same letter processing station as postal officers — I visited them in Saint-Laurent — have the power to open letters sent to Montreal from Boston or New York. However, their Canadian counterparts, inspectors — a total of 27 for the entire country, by the way — do not have that power. They don't have the authority to open a letter sent from Montreal to Trois-Rivières or Toronto or, more importantly, to Nunavik or Nunavut for the purposes of delivering fentanyl.

People are dying. I don't understand why that isn't allowed, when it's something the Canadian Association of Chiefs of Police and the Association of Manitoba Chiefs have been calling for. The English-language equivalent of the magazine *L'actualité* did a story on it a few years back. It's common knowledge that Canada Post is the preferred method for shipping fentanyl in Canada. People are dying. Remote communities are suffering, but nothing is being done. You could have told us today that inspectors now have the authority to open letters if they have reasonable grounds to believe they don't contain illegal material. Not all envelopes have a return address, as if by chance. The equipment does all the sorting, so detection is immediate. I don't understand why nothing is being done.

Mr. Lametti: As usual, it's really hard to disagree with you.

My pragmatic answer is this. First, as I told Senator Batters, the decision to include this measure in the budget bill was made by the minister responsible. This is a very important issue, so I understand your concern. I'm open to the idea of giving it the consideration it deserves, because there are very important factors that have to be balanced. As you pointed out, however, this is something that has to be dealt with. There are better ways to address this, and I'm very open to exploring them. I fully appreciate the issue and how important it is.

Senator Dalphond: Your commitment is duly noted.

Mr. Lametti: As always, I will do my best.

Senator Dalphond: I know.

l'amendement qu'on fait à la Loi sur la Société canadienne des postes, si ce n'est pour apporter un amendement en douceur après l'arrêt *Gorman*, de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador?

Cela prive tant la Chambre des communes que le Sénat de la possibilité d'effectuer une analyse complète de la Loi sur la Société canadienne des postes en matière de saisie, et notamment le fait que les inspecteurs n'ont pas le pouvoir d'ouvrir les lettres. Les agents des douanes, qui sont dans le même poste de traitement des lettres que les agents des postes — je suis allé les visiter à Saint-Laurent — ont le pouvoir d'ouvrir les lettres qui arrivent à Montréal de Boston ou de New York, mais les inspecteurs, leurs équivalents canadiens, qui sont 27 au total pour tout le Canada, n'ont pas le droit de regarder. Ils n'ont pas l'autorisation d'ouvrir une lettre qui part de Montréal vers Trois-Rivières ou Toronto ou, surtout, vers le Nunavik ou le Nunavut pour livrer du fentanyl dans des enveloppes.

Des gens meurent. Je ne comprends pas pourquoi on se prive de cette possibilité, alors que l'Association canadienne des chefs de police et l'Association des chefs du Manitoba le demandent. L'équivalent anglophone du magazine *L'actualité* a fait un reportage là-dessus il y a plusieurs années. C'est bien connu que la poste est le moyen préféré pour faire la livraison du fentanyl au Canada. Il y a des gens qui meurent, il y a des communautés éloignées qui en souffrent, mais on ne fait rien. On aurait pu nous dire aujourd'hui que les inspecteurs ont maintenant l'autorisation d'ouvrir des lettres s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'elles ne contiennent pas du matériel légal. On sait que toutes les enveloppes n'ont pas une adresse de retour, comme par hasard. La machine trie toutes les enveloppes et elle les remarque tout de suite. Je ne comprends pas pourquoi on n'agit pas.

M. Lametti : Il est très difficile de ne pas être d'accord avec vous — comme d'habitude, je dirais.

La réponse pratique est la suivante : d'abord, comme je l'ai dit à la sénatrice Batters, l'inclusion de cette mesure dans le projet de loi résulte d'une décision qui a été prise par la ministre responsable. C'est un enjeu très important. Je comprends vos inquiétudes. Je suis ouvert à l'idée d'étudier la question comme il se doit, parce qu'il y a des équilibres très importants, mais comme vous venez de le souligner, c'est un enjeu que l'on doit aborder. Il y a des moyens de mieux faire en l'espèce. Je suis très ouvert à cela. Je comprends très bien l'enjeu et son importance.

Le sénateur Dalphond : Je prends acte de votre engagement.

M. Lametti : Comme d'habitude, je vais faire de mon mieux.

Le sénateur Dalphond : Je le sais.

[English]

Senator Pate: Thank you for joining us, minister, and all of your officials. You announced in Budget 2023 the intention to lower the criminal interest rate. You also talked about launching consultations to lower it further in terms of really addressing the root issues of what gave rise to the concern about payday loans. We are already hearing that those who are engaged in these predatory acts and these predatory companies are now switching to high interest instalment loans instead of conventional payday loans.

I'm curious about who you have been able to consult with, what results of those consultations were and what you see as the next steps. One of the challenges, of course, is that we also need to address the fact that our chartered banks don't meet the needs of many of the folks who have to resort to these predatory companies. I'm very interested in where things are going with that.

Mr. Lametti: Thank you, senator. I will turn to one of our experts.

Mark Radley, Acting Director, Consumer Affairs, Department of Finance Canada: Thank you for your question. My name is Mark Radley, Acting Director of Consumer Affairs at the Department of Finance.

I think you noted that some of these lenders are moving towards instalment loans. That is the reason why the criminal rate of interest is being proposed to be lowered to 35%, as well as introducing the cap on payday lending to \$14 per \$100. The consultations that have been proposed in Budget 2023 are not yet under way, but the government does plan to initiate those consultations in the medium term.

We're in the midst of implementing Budget 2023 right now, those actions that have been announced, after which we'll be proceeding to consulting on whether to lower the criminal rate of interest further as well as lowering the cap on payday lending.

Senator Pate: It's still something in the offing then. Are there ways for individuals or organizations who might be listening to get involved? I can think of many of the anti-poverty organizations, many of whom have been in touch with us recently because of the disability benefit, who may be very interested in feeding into that process. What would be the process for groups and individuals to make contact? Would it be through you?

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre présence parmi nous, et merci aussi à tous vos collaborateurs. Vous avez annoncé dans le budget de 2023 l'intention de réduire le taux d'intérêt criminel. Vous avez également parlé de lancer des consultations pour l'abaisser encore davantage en remédiant aux causes profondes qui ont donné lieu aux préoccupations suscitées par les prêts sur salaire. Nous entendons déjà dire que ceux qui adoptent de telles pratiques abusives et ces entreprises prédatrices délaissent les prêts sur salaire conventionnels pour se tourner maintenant vers des prêts remboursables par versements à taux d'intérêt élevé.

Je suis curieuse de savoir qui vous avez pu consulter, quels ont été les résultats de ces consultations et quelles sont, selon vous, les prochaines étapes. L'un des défis, bien entendu, c'est que nous devons également tenir compte du fait que nos banques à charte ne répondent pas aux besoins de nombreuses personnes qui doivent recourir à ces sociétés prédatrices. J'aimerais beaucoup savoir comment les choses progressent dans ce dossier.

M. Lametti : Merci, sénateur. Je vais m'adresser à l'un de nos experts.

Mark Radley, directeur par intérim, Consommation en matière financière, ministère des Finances Canada : Merci de votre question. Je m'appelle Mark Radley et je suis directeur par intérim de la consommation en matière financière au ministère des Finances.

Je pense que vous avez remarqué que certains de ces prêteurs utilisent de plus en plus les prêts à tempérament. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'abaisser le taux d'intérêt criminel à 35 % et de plafonner les prêts sur salaire à 14 \$ par tranche de 100 \$. Les consultations proposées dans le budget de 2023 ne sont pas encore en cours, mais le gouvernement prévoit de les mettre en branle à moyen terme.

Nous sommes en train de mettre en œuvre le budget de 2023, les mesures qui ont été annoncées, après quoi nous procéderons à des consultations sur la possibilité de réduire davantage le taux d'intérêt criminel et d'abaisser le plafond pour les prêts sur salaire.

La sénatrice Pate : Il s'agit donc toujours d'un projet en cours. Y a-t-il des façons pour les personnes ou les organismes qui nous écoutent de s'impliquer? Je pense à de nombreux organismes de lutte contre la pauvreté, dont beaucoup ont été en contact avec nous récemment à cause des prestations pour les personnes handicapées, qui aimeraient peut-être beaucoup participer à ce processus. Comment les groupes et les particuliers doivent-ils procéder pour prendre contact? Devraient-ils passer par vous?

Mr. Radley: In short, yes. They would be very able to contact me. We have undertaken some targeted consultations. Some consumer groups and poverty groups have submitted submissions in the past, and we have had continued conversations with them.

Senator Pate: Would those be available to the public? Is there a way for folks to access that information?

Mr. Radley: At this point, there are no plans to publish those submissions, but some of these groups have made their submissions public on their own websites.

Senator Pate: What would you recommend? I'm particularly interested in this area, as are Senator Ringuette and many others. How would we get access to the information so that we could maybe facilitate or assist the process?

Mr. Radley: Are you asking about the submissions in particular?

Senator Pate: I am asking about the submissions, who you're consulting with, what the next steps are.

Mr. Radley: We can certainly look into what we can share with you.

Senator Pate: Thank you very much.

Senator Klyne: Again, welcome, minister and your colleagues.

This is somewhat along the lines of previous questions here, but in the "letter" definition regulations in relation to the Canada Post Corporation Act, a letter is defined as weighing up to 500 grams. As we know, 500 grams of fentanyl is worth \$30,000 and can kill 250,000 people. How important is it for inspectors to be able to intercept letters?

I ask this in the essence of time. The number of deaths occurring due to fentanyl is very disturbing. I know you want to do things in a practical, reasonable process. You had mentioned that there will be a time when something reasonable and practical can be done, but I'm not sure, hard or easier, that time is on our side.

To carry on with the question in that context, how important is it for inspectors to be able to intercept letters, as well as parcels, like at customs? Should subsection 41(1) of the Canada Post Corporation Act be amended to allow inspectors to open letters, in addition to parcels, a power held by customs since 2017? Furthermore, we heard from the Canadian Association of Chiefs of Police that they would support and recommend an amendment to that section, as well as the suggested amendment to subsection 40(3) of the Canada Post Corporation Act to allow

M. Radley : En bref, oui. Ils pourraient très bien me contacter. Nous avons entrepris des consultations ciblées. Certains groupes de consommateurs et de lutte contre la pauvreté ont soumis des mémoires par le passé, et nous sommes toujours en communication avec eux.

La sénatrice Pate : Ces documents seraient-ils accessibles au public? Y a-t-il un moyen pour les gens d'accéder à ces renseignements?

M. Radley : Pour l'instant, il n'a pas été envisagé de publier ces mémoires, mais certains de ces groupes les ont rendus publics sur leur propre site Web.

La sénatrice Pate : Que recommanderiez-vous? C'est un domaine qui m'intéresse tout particulièrement, comme c'est le cas de la sénatrice Ringuette et de beaucoup d'autres. Comment pourrions-nous avoir accès à cette information afin, peut-être, de faciliter le processus ou de prêter main-forte à l'exercice?

M. Radley : Vous parlez des mémoires en particulier?

La sénatrice Pate : Je m'interroge sur les mémoires, sur les personnes que vous consultez et sur les prochaines étapes.

M. Radley : Nous pourrons assurément regarder ce qu'il serait possible de vous faire parvenir.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

Le sénateur Klyne : Encore une fois, bienvenue à vous, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos collègues.

Cela va dans le même sens que les questions précédentes, mais dans le Règlement sur la définition de lettre qui accompagne la Loi sur la Société canadienne des postes, une lettre est définie comme pesant jusqu'à 500 grammes. Or, comme nous le savons, 500 grammes de fentanyl valent 30 000 dollars et peuvent tuer 250 000 personnes. Quelle est l'importance pour les inspecteurs de pouvoir intercepter les lettres?

Je pose cette question parce que le temps presse. Le nombre de décès attribuables au fentanyl est très inquiétant. Je sais que vous voulez faire les choses de manière pratique et raisonnable. Vous avez dit qu'il y aura un moment où quelque chose de raisonnable et de pratique pourra être fait, mais, que ce soit facile ou difficile à faire, je ne suis pas certain que nous ayons le luxe d'attendre.

Pour poursuivre la question dans ce contexte, quelle est l'importance pour les inspecteurs de pouvoir intercepter les lettres, ainsi que les colis, comme à la douane? Le paragraphe 41(1) de la Loi sur la Société canadienne des postes devrait-il être modifié pour permettre aux inspecteurs d'ouvrir les lettres, en plus des colis, un pouvoir que détiennent les douanes depuis 2017? De plus, l'Association canadienne des chefs de police nous a dit qu'elle appuierait et recommanderait une modification de cet article, ainsi que la modification

police searches with warrants, such as private couriers, currently prevented by the act.

I would be remiss if I didn't mention that perhaps Senate Bill S-256, the proposed Canadian postal safety act, would authorize police to intercept contraband with warrants, as with private couriers, like FedEx. Again, should we be seizing these opportunities for amendments given the sense of urgency with all these deaths?

You say the time may come for a reasonable process. Are these potential amendments something you could discuss with your cabinet colleagues for consideration at the House of Commons Finance Committee?

Mr. Lametti: Thank you, senator. Again, I appreciate the depth of your concern. I share those concerns as well as a general desire to make sure that our legitimate systems of communication aren't being used for illegal purposes, especially one as tragic as trafficking fentanyl.

I'm happy to undertake to speak with my colleague Minister Jaczek, who has the responsibility for Canada Post, as well as with other colleagues — the Minister of Public Safety and the Minister of Finance — to try to advance this discussion. I share your belief in the importance of it, and I also appreciate the merits of Senate Bill S-256.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Quinn: Thank you, minister, for being here. I will go back to the payday loan question. First, I think it's a great step that we've gone from 60 to 35 on the first step, but on payday loans, I understand that we will have a regulatory regime — an amendment — that will change it to \$14 per \$100. But the annual percentage rate on \$14 per \$100 is still a very high rate, 300% or whatever. That's a very high rate. I'm wondering why.

That does target, as my colleague referenced, vulnerable Canadians mostly. Why wouldn't we consider having a consistent application of the criminal rate? I'm at a loss as to why we're not better protecting those most vulnerable.

Mr. Lametti: Thank you, senator. I can give you a general answer, and then I would perhaps turn it over again to Mr. Radley or Mr. Taylor.

suggérée au paragraphe 40(3) de la Loi sur la Société canadienne des postes pour permettre aux policiers d'effectuer des perquisitions avec mandat, comme dans le cas des messageries privées, ce qui est actuellement interdit par la loi.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que le projet de loi S-256 du Sénat, Loi sur la sécurité des postes au Canada, autoriserait la police à intercepter des produits de contrebande avec des mandats, comme c'est le cas en ce qui concerne les messageries privées, telles que FedEx. Encore une fois, étant donné le sentiment d'urgence qui se dégage de tous ces décès, devrions-nous saisir cette chance d'apporter des modifications?

Vous dites que le moment est peut-être venu de mettre en place un processus raisonnable. Pourriez-vous parler de ces possibilités de modifications avec vos collègues du cabinet pour qu'elles soient examinées par le Comité des finances de la Chambre des communes?

Mr. Lametti : Merci, sénateur. Encore une fois, je comprends la profondeur de vos inquiétudes. J'ai les mêmes préoccupations que vous ainsi que le désir général de veiller à ce que nos systèmes légitimes de communication ne soient pas utilisés à des fins illégales, en particulier à des fins aussi tragiques que le trafic de fentanyl.

Je suis heureux de m'entretenir avec mon collègue, la ministre Jaczek, qui est responsable de Postes Canada, ainsi qu'avec d'autres collègues — le ministre de la Sécurité publique et la ministre des Finances — pour tenter de faire avancer cette discussion. Je partage votre conviction quant à l'importance de cette question, et je reconnaîs moi aussi les mérites du projet de loi sénatorial S-256.

Le sénateur Klyne : Je vous remercie.

Le sénateur Quinn : Merci, monsieur le ministre, de votre présence. Je reviens à la question des prêts sur salaire. Tout d'abord, je pense que c'est un grand pas en avant que nous soyons passés de 60 à 35 pour la première étape, mais en ce qui concerne les prêts sur salaire, je comprends que nous aurons un régime réglementaire — une modification — qui les fera passer à 14 \$ par tranche de 100 \$. Cependant, sur une base annuelle, le taux annuel sur 14 \$ par tranche de 100 \$ demeure très élevé, de l'ordre de 300 % ou autre. C'est un taux très élevé. Je me demande pourquoi.

Comme l'a dit mon collègue, ce sont surtout les Canadiens vulnérables qui sont visés. Pourquoi n'envisagerions-nous pas une application uniforme du taux criminel? Je ne comprends pas pourquoi nous ne protégeons pas mieux les plus vulnérables.

Mr. Lametti : Merci, sénateur. Je peux vous donner une réponse générale, puis je passerai peut-être la parole à M. Radley ou M. Taylor.

The general answer is those payday loans are capped at a smaller amount, \$1,500. While it is true that the total interest rate ends up being higher, it is meant for a smaller amount of money. But we have heard, and my colleagues can elaborate on this, there is a sad necessity for a lot of the payday loan operations to make these kinds of monies available. There is a higher risk involved. However, again, I appreciate your concern. Part of the plan of the government, moving forward, is to work with provinces in order to try to coordinate and bring that loan rate down.

Senator Quinn: Because it's the most vulnerable Canadians, I understand the limit of \$1,500, but the accrued interest on \$1,500 could be a deal-breaker in the day-to-day life of that individual and the family. It may mean the difference between going to get groceries or not. Shouldn't they be better protected?

Mr. Lametti: That's a fair point. The opposite is also true if they don't have access to that money. There's a balance there. If they don't have immediate access to that money, they also don't get food. It's a lousy situation; it's a true dilemma. Neither option is good. We're picking, in this case, the least worst option.

Mr. Taylor: The minister has hit on the policy rationale. For a bit of context, when the exemption regime was created in the Criminal Code for payday loans, that was very much the issue at the heart of the debate: How do you bring greater regulatory oversight over an industry that we know disproportionately impacts vulnerable people in Canada?

We looked at facilitating greater regulatory oversight at the provincial level through provincial consumer protection laws, payday lending legislation and, on the other hand, not eliminating access to credit entirely for that group. As the minister said, it's not an easy policy area.

Senator Tannas: Thank you for being here, minister. I wanted to get your advice with respect to the size of the omnibus bill. I'm looking at page 30 of the 2015 Liberal platform, from the year you got elected, where you called omnibus bills undemocratic and interfering with the work of Parliament. You pledged that you would not do it. Now I think you're eclipsing prior records of prior governments.

It is a problem. There are a number of items in this particular budget which — as we've heard from officers of Parliament, experts and members — deserve more scrutiny and probably should be a bill.

La réponse générale, c'est que les prêts sur salaire sont plafonnés à un montant inférieur, 1 500 \$. S'il est vrai que le taux d'intérêt total finit par être plus élevé, il s'agit d'une somme d'argent moins importante. Cependant, nous avons entendu dire — et mes collègues pourront vous en dire davantage à ce sujet — qu'il y a une triste nécessité pour beaucoup d'entreprises de prêts sur salaire d'offrir ce type de prêt. Le risque est plus élevé. Encore une fois, je comprends votre préoccupation. Une partie du plan du gouvernement pour aller de l'avant est de travailler avec les provinces afin d'essayer de coordonner les efforts et de faire baisser les taux de ces prêts.

Le sénateur Quinn : Comme il s'agit des Canadiens les plus mal pris, je comprends la limite de 1 500 \$, mais les intérêts accumulés sur 1 500 \$ pourraient être un facteur déterminant pour la qualité de vie de cette personne et de sa famille. Cela peut faire la différence entre aller faire les courses ou non. Ne devraient-ils pas être mieux protégés?

M. Lametti : C'est juste. L'inverse est également vrai s'ils n'ont pas accès à cet argent. Il y a là une question d'équilibre. S'ils n'ont pas un accès immédiat à cet argent, ils ne peuvent pas se procurer de nourriture non plus. C'est une situation déplorable; c'est un véritable dilemme. Aucune des deux options n'est bonne. Dans ce cas, nous choisissons la moins mauvaise.

Me Taylor : Le ministre a mis le doigt sur le raisonnement politique. Pour donner un peu le contexte, lorsque le régime d'exemption a été créé dans le Code pénal pour les prêts sur salaire, c'était vraiment la question au cœur du débat : comment renforcer la surveillance réglementaire d'une industrie qui, nous le savons, a une incidence disproportionnée sur les personnes vulnérables au Canada?

Nous avons envisagé de faciliter une plus grande surveillance réglementaire à l'échelon provincial par l'intermédiaire de lois provinciales sur la protection des consommateurs, de lois sur les prêts sur salaire et, d'un autre côté, de ne pas éliminer complètement l'accès au crédit pour ces personnes. Comme l'a dit le ministre, sur le plan des politiques, ce n'est pas une question facile.

Le sénateur Tannas : Merci de votre présence, monsieur le ministre. Je voulais avoir votre avis sur la taille du projet de loi omnibus. Je consulte la page 30 du programme libéral de 2015, l'année de votre élection, où vous affirmiez que les projets de loi omnibus étaient antidémocratiques et qu'ils nuisaient au travail du Parlement. Vous vous étiez engagés à ne pas y avoir recours. Aujourd'hui, je pense que vous éclipsez les records des gouvernements précédents.

C'est un problème. Il y a un certain nombre de choses abordées dans ce budget qui, comme nous l'ont dit des fonctionnaires du Parlement, des experts et des députés, mériteraient un examen plus approfondi et devraient probablement faire l'objet d'un projet de loi.

We'll probably hear, as we turn our minds to this, that budget bills are confidence bills, et cetera.

Do you believe that we should be constrained in a 400-odd-page omnibus bill if we see something that has nothing to do with money, that we might be able to do our job and improve upon it through an amendment? Would you find that to be something that could be drawn all the way back to confidence, in your expertise?

Mr. Lametti: Thank you, senator. I usually say with a smile that the only person to whom I give legal opinions is the Prime Minister and the cabinet.

Certainly, in an ideal world, I share your belief that bills ought to be as short as they can be and I share your skepticism towards omnibus bills. There is a balance in terms of trying to get important measures done. There is at least a tie to finances in all of these, or at least that's the coherent thread or the string that runs through them.

But I certainly hear your concern. I'm not sure a statutory obligation or statutory bar is the solution, but I do think we all need to be more sensitized to the amount of scrutiny that is possible in a single bill versus an omnibus bill.

Senator Clement: Good morning, everyone. Thank you for being here.

I fully endorse the questions concerning Division 34 and I'd like to add my name to the list of people who want more information in the follow-up that was outlined by your colleague Mr. Radley.

My question is for you, minister. It's on Division 31, the Royal Style and Titles Act and the removal of the "Defender of the Faith."

I've noted, as most of us have, an evolution in terms of the relationship between Canadians and the monarchy. People are open about their complicated relationships with the monarchy. I wondered how you came to do this, and what conversations you had with Canadians to get to this point. What's the plan going forward? It did strike people when this came up and there were lots of conversations about it — maybe not around this table, but in Canadian society.

Mr. Lametti: Thank you, senator. To be perfectly honest, that wasn't in the purview of my responsibilities for this particular bill. I believe it falls to the Minister of Canadian Heritage, working with the Deputy Prime Minister and the Prime Minister with respect to that.

Si nous nous penchons sur la question, on nous dira probablement que les projets de loi budgétaire sont des projets de loi assimilés à un vote de confiance, etc.

Pensez-vous que, si nous voyons quelque chose qui n'a rien à voir avec les finances dans un projet de loi omnibus de 400 pages, nous devrions être forcés à faire notre travail pour améliorer cette chose en proposant un amendement? Pensez-vous qu'il s'agit là d'un élément qui pourrait être ramené à un vote de confiance, selon votre expertise?

M. Lametti : Merci, sénateur. J'ai l'habitude de dire en souriant que la seule personne à qui je donne des avis juridiques est le premier ministre et le Cabinet.

Certes, dans un monde idéal, je partage votre conviction que les projets de loi devraient être aussi courts que possible et je partage votre réserve à l'endroit des projets de loi omnibus. Il y a un équilibre à trouver pour essayer de faire aboutir des mesures importantes. Il y a au moins un lien avec les finances dans tous ces projets, ou du moins c'est le fil conducteur ou ce qui les relie.

Il reste que je comprends tout à fait votre préoccupation. Je ne suis pas sûr qu'une obligation législative ou un empêchement enchassé dans la loi soit la solution, mais je pense que nous devons tous être plus soucieux de l'étendue de l'examen qui est possible dans un seul projet de loi par rapport à un projet de loi omnibus.

La sénatrice Clement : Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence.

Je souscris entièrement aux questions concernant la section 34 et j'aimerais ajouter mon nom à la liste des personnes qui souhaitent obtenir plus d'information sur le suivi décrit par votre collègue, M. Radley.

Ma question s'adresse à vous, monsieur le ministre. Elle porte sur la section 31, la Loi sur les titres royaux et la suppression du « Défenseur de la Foi ».

Comme la plupart d'entre nous, j'ai constaté une évolution dans les relations entre les Canadiens et la monarchie. Les gens parlent ouvertement de leurs relations compliquées avec la monarchie. Je me demandais comment vous en étiez arrivé là et quelles conversations vous aviez eues avec les Canadiens pour en arriver là. Quel est le plan pour l'avenir? Les gens ont été frappés lorsque cette question a été soulevée et il y a eu de nombreuses conversations à ce sujet — peut-être pas autour de cette table, mais dans la société canadienne.

M. Lametti : Merci, madame la sénatrice. Pour être tout à fait honnête, cela ne faisait pas partie de mes responsabilités dans le cadre de ce projet de loi. Je crois que cela relève du ministre du Patrimoine canadien, qui travaille avec la vice-première ministre et le premier ministre à cet égard.

What I can say is that it's an active debate, both here in Canada and in the U.K., obviously, and it's something that King Charles himself has turned his mind to with respect to how he wishes to be represented.

I won't give a private opinion. You'll forgive me for that, I hope. But it is a question better placed to Minister Rodriguez.

Senator Clement: It's before the Legal Committee and I thought I'd engage, but that's fine. I accept your answer. Thank you.

The Chair: I have a couple of questions, Minister Lametti. The first one is more of an overarching question.

Interestingly enough, in this bill, you have been responsive, I think in a timely way, to the issues around digital currencies, cutting-edge developments and the like. This really is a question or comment about letters. My sense — without having ever looked into it seriously — is that we have been attentive to access to packages because that's commonly the way contraband has moved, and with letters, you can't get a bottle of alcohol in a letter or a kilogram of cocaine or whatever. But that world has moved as well. I'm suggesting to you that — not so much on the specifics of let's amend and stick a word into the bill — we haven't been attentive enough to that change in society where now you can move contraband in much smaller ways, and very dangerous contraband.

It's more a statement of inviting you to capture the modern world in that field in the same way that you've captured it in the digital currency world. Maybe a comment, and then I have a question.

Mr. Lametti: Thank you, Mr. Chair. I share that concern. I certainly agree with the sentiment that you've expressed about modernizing our procedures and making sure we catch current practice, and I've engaged to speak with my colleagues about that, I've engaged Senator Klyne that I would do that and I will do that.

The Chair: It was a way of asking the question without celebrating Senator Dalphond's work yet again.

My second is, I think, a question. In many respects, your government has been moving meaningfully, for example, take the issue around criminal interest rate and the like, addressing communities of interest that are vulnerable. We've talked a bit about payday loans. One of the approaches is to try to see ways by which people can live lives that don't require them to access payday loans, kind of solve the problem at the front end than the last end. There are various initiatives by your government to

Ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit d'un débat qui est en cours, tant au Canada qu'au Royaume-Uni, évidemment, et que le roi Charles lui-même s'est interrogé sur la façon dont il souhaite être représenté.

Je vais me garder d'émettre une opinion. Vous me le pardonnerez, je l'espère, mais je crois que c'est une question qu'il vaudrait mieux poser au ministre Rodriguez.

La sénatrice Clement : C'est devant le Comité des affaires juridiques et je pensais pouvoir en parler, mais ce n'est pas grave. J'accepte votre réponse. Merci.

Le président : J'ai deux questions, monsieur le ministre. La première est une question plus générale.

Il est intéressant de noter que, dans ce projet de loi, vous avez réagi, je pense, de manière opportune aux questions relatives aux monnaies numériques, aux développements de pointe, etc. Il s'agit en fait d'une question ou d'un commentaire sur les lettres. J'ai l'impression — sans avoir jamais examiné sérieusement la question — que nous avons été attentifs à l'accès aux colis parce que c'est généralement la façon dont la contrebande se déplace, et que les lettres ne permettent pas de faire entrer une bouteille d'alcool ou un kilogramme de cocaïne, etc. Cependant, ce monde-là a également évolué. Ce que je vous dis — pas tant sur le plan particulier de l'amendement et de l'insertion d'un mot dans le projet de loi —, c'est que nous n'avons pas été suffisamment attentifs à cette évolution de la société qui permet désormais de transporter des produits de contrebande — et de très dangereux — par des moyens beaucoup plus discrets.

Il s'agit plutôt d'une invitation à s'arrimer au monde moderne dans ce domaine, de la même manière que vous l'avez fait dans le monde de la monnaie numérique. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, peut-être, puis j'aurai une autre question à vous poser.

M. Lametti : Merci, monsieur le président. Je partage cette préoccupation. Je suis tout à fait d'accord avec le sentiment que vous avez exprimé au sujet de la modernisation de nos procédures et de la nécessité de s'assurer que nous tenons compte des pratiques actuelles, et j'ai commencé à en parler avec mes collègues. J'ai dit au sénateur Klyne que j'allais le faire et je vais le faire.

Le président : C'était une façon de poser la question sans célébrer encore une fois le travail du sénateur Dalphond.

Ma deuxième intervention est, je pense, une question. À bien des égards, votre gouvernement a pris des mesures significatives, par exemple en ce qui concerne le taux d'intérêt criminel et d'autres questions similaires. Il s'est occupé des communautés d'intérêts qui sont vulnérables. Nous avons un peu parlé des prêts sur salaire. L'une des approches consiste à essayer de trouver des moyens pour que les gens puissent mener une vie qui ne les oblige pas à avoir recours aux prêts sur salaire, c'est-à-dire

address vulnerable people, but there doesn't seem to me, at least, to be a kind of an integrated strategy across the government. It feels like let's do a disability benefit, let's deal with the criminal interest rate.

Is there an overarching strategy that one can see and articulate that links these pieces of the puzzle together in a more horizontal approach by government?

Mr. Lametti: Certainly there have been policy discussions. I won't recount things that are discussed at cabinet, obviously. But certainly, at a policy level, in public discussions we've had as a party and as a government, we have talked about things like a guarantee income or a universal basic income.

You have just dealt, I believe, with Bill C-22, which is a fantastic piece of legislation, which I support wholeheartedly — again, a disabled benefit. We have done great work with respect to child poverty and we have reduced that immensely with the child benefit that we brought in 2015.

It is true that the strategy is piece by piece. It is also valid to say why not a larger, more global strategy that doesn't create gaps. I think that certainly is an interesting comment. Those kinds of discussions are being had. But I can say, and as you've noted, that for the time being the strategy is one that is step by step addressing different disadvantaged groups.

The Chair: Thank you. We have a bit of time for a second round, perhaps three minutes each.

Senator Batters: Minister, on criminal interest rates, going back to that, banks can provide bridging financing like bridge mortgages, which are short-term loans that can help people purchase a home, but could have rates that might exceed your new criminal interest rate under this act.

Minister, when I asked the Department of Finance officials about that, Mr. Radley confirmed that bridge loans could be considered for an exemption under the upcoming regulations. I find it concerning that we're being asked to pass this change in a budget implementation act which will no doubt be passed within a few weeks, as is normally the case, yet a significant number of bridge mortgages could be impacted and we won't know whether they will be getting an exemption to this new Criminal Code provision until after the budget implementation bill is passed when cabinet makes a decision then.

de résoudre le problème en amont plutôt qu'en aval. Votre gouvernement a pris diverses initiatives pour s'occuper des personnes vulnérables, mais il ne semble pas — du moins, à mon avis — y avoir de stratégie intégrée pour l'ensemble du gouvernement. On a l'impression qu'il y va à la pièce : établissons une prestation pour les personnes handicapées, puis occupons-nous du taux d'intérêt criminel.

Existe-t-il une stratégie globale qui pourrait nous être présentée et expliquée, et qui relierait ces pièces du puzzle dans le cadre d'une approche plus horizontale de la part du gouvernement?

M. Lametti : Il y a certainement eu des discussions en matière de stratégie. Évidemment, je ne vais pas vous parler des choses qui sont discutées au sein du Cabinet. Il est toutefois certain que sur le plan des politiques, dans les discussions publiques que nous avons eues en tant que parti et en tant que gouvernement, nous avons parlé de choses comme un revenu garanti ou un revenu universel de base.

Vous venez de parler, je crois, du projet de loi C-22, qui est un projet de loi formidable, que je soutiens de tout cœur — encore une fois, une prestation pour les personnes handicapées. Nous avons fait du bon travail en ce qui concerne la pauvreté des enfants et nous l'avons considérablement réduite grâce aux allocations familiales que nous avons mises en place en 2015.

Il est vrai que la stratégie se fait à la pièce. On peut également se demander pourquoi nous n'adopterions pas une stratégie plus étendue et plus globale qui comblerait toutes les lacunes. Je pense que c'est une observation intéressante. Ce genre de discussion est en cours. Néanmoins, ce que je peux dire, comme vous l'avez noté, c'est que pour l'instant, la stratégie en est une qui procède par étapes avec les différents groupes défavorisés.

Le président : Merci. Nous avons un peu de temps pour un deuxième tour de questions, en comptant peut-être trois minutes par intervenant.

La sénatrice Batters : Monsieur le ministre, en ce qui concerne les taux d'intérêt criminels, les banques peuvent offrir des prêts-relais, comme des prêts hypothécaires d'appoint, qui sont des prêts à court terme qui permettent aux gens d'acheter une maison, mais dont le taux peut dépasser le nouveau taux d'intérêt criminel prévu par cette loi.

Monsieur le ministre, lorsque j'ai interrogé les fonctionnaires du ministère des Finances à ce sujet, M. Radley a confirmé que le Règlement pourrait contenir des dérogations pour ces prêts-relais. Je trouve inquiétant que l'on nous demande d'adopter ce changement dans une loi d'exécution du budget qui sera sans doute adoptée dans quelques semaines, comme c'est normalement le cas, alors qu'un nombre important de prêts hypothécaires d'appoint pourraient être touchés et que nous ne saurons pas si ceux-ci bénéficieront d'une dérogation à cette nouvelle disposition du Code criminel avant que la loi

Why wouldn't this section which deals with a very important issue be tabled as a separate government bill so that the necessary parliamentary committees have time to study it properly and make any necessary amendments?

Mr. Lametti: Thank you, senator. I think I've answered the last part of the question, which is why not a separate bill. I certainly share the concern about how much goes into a budget implementation bill. That being said, that was not my decision, and I have to trust my colleagues in that regard, and I do.

The particular concern you raise is a good one. The point of the regulatory exemption is precisely to allow those kinds of high-risk transactions where the parties have a certain capacity or knowledge so they're not vulnerable in any way. You mentioned the bridge financing, a perfect example. My understanding is that regulatory exemption is meant to capture that and the regulations will be published. There will be a consultation period that will allow people to comment on the proposed regulations. That will be subject to the usual kinds of parliamentary scrutiny that we have with respect to regulations.

Senator Pate: With respect to Senator Cotter, he didn't mention that there is actually another bill that would look at a more overarching mechanism, so we welcome your input on that as well.

I notice that the Law Commission has some new commissioners who are due to start their job within the next month, which is very soon. I'm wondering if you have provided any requests for them to look at two areas that I think intersect as they do with this bill, which is the area of criminal law overview and tax policy. It seems to me a perfect body to be looking at potentially overhauling both of those areas of the law. Is there any indication that might be in the offing?

Mr. Lametti: We will take note of your two suggestions. I have had one formal meeting with the incoming president, Professor Shauna Van Praagh. We have discussed generally how she wants to proceed in terms of identifying what her priorities would be, as well as the priorities of working with the two named commissioners. I have given her a few things that I hope she may want to think about, but I'm certainly willing to add your suggestions to the list. This will be an open and evolving relationship with the President of the Law Commission that I hope that a number of people across government will have.

Senator Dalphond: I promise that this time it's not about Canada Post. It's about crypto-currency and all these things. We have to adjust to the use of it, and Senator Cotter also made the

d'exécution du budget soit adoptée et que le cabinet prenne une décision.

Pourquoi cet article, qui traite d'une question très importante, ne pourrait-il pas faire l'objet d'un projet de loi gouvernemental distinct, afin que les comités parlementaires pertinents aient le temps de l'étudier correctement et d'y apporter les amendements nécessaires?

M. Lametti : Merci, sénatrice. Je pense avoir répondu à la dernière partie de la question concernant la création d'un projet de loi distinct. Je partage tout à fait vos inquiétudes quant à la quantité de choses qu'englobent les lois d'exécution du budget. Cela dit, je ne suis pas à l'origine de cette décision, et je dois faire confiance à mes collègues à cet égard, et je leur fais confiance.

La question que vous soulevez est pertinente. L'objectif de la dérogation réglementaire est précisément de permettre ce type de transactions à haut risque lorsque les parties disposent de certaines capacités ou de certaines connaissances, de sorte qu'elles ne sont pas vulnérables. Vous avez mentionné les prêts-relais, qui sont un excellent exemple. Si j'ai bien compris, la dérogation réglementaire est censée tenir compte de ce type de prêt et le Règlement sera publié. Il y aura une période de consultation qui permettra aux parties prenantes de formuler des commentaires sur les règlements proposés. Elles seront soumises au contrôle parlementaire habituel des règlements.

La sénatrice Pate : En ce qui concerne le sénateur Cotter, il n'a pas mentionné qu'il existe en fait un autre projet de loi qui vise à établir un mécanisme plus global, et nous vous invitons donc à nous faire part de vos observations à ce sujet également.

Je remarque que la Commission du droit compte de nouveaux commissaires qui prendront leurs fonctions au cours du mois prochain, c'est-à-dire très bientôt. Leur avez-vous demandé d'examiner deux domaines qui, à mon avis, recourent ce projet de loi, à savoir le droit pénal et la politique fiscale. J'estime que la Commission du droit est l'organe qui devrait envisager un éventuel examen de ces deux domaines du droit. Savez-vous si l'on envisage cette possibilité?

M. Lametti : Nous prendrons note de vos deux suggestions. J'ai eu une réunion officielle avec la nouvelle présidente, Mme Shauna Van Praagh. Nous avons discuté de manière générale de la façon dont elle souhaite procéder pour établir ses priorités, ainsi que les priorités en matière de collaboration avec les deux commissaires nommés. Je lui ai donné quelques pistes de réflexion, mais je suis tout à fait disposé à ajouter vos suggestions à cette liste. J'espère qu'un certain nombre de membres du gouvernement entretiendront une relation ouverte et évolutive avec la présidente de la Commission du droit.

Le sénateur Dalphond : Je vous promets que cette fois-ci, il ne s'agit pas de Postes Canada. Il s'agit des cryptomonnaies et autres. Nous devons nous adapter à leur utilisation, et le sénateur

comment that we have to adjust to the new reality. The world is changing.

These new tools will be provided for police to get judicial authorization for search and seizure of, for example, immaterial assets including crypto-currencies. We know it's working not with the name put on the account, so it's difficult to find out who is behind this and that.

Is it contemplated that the RCMP would be provided additional resources and technology in order to be on top of this type of investigation? I assume the local police won't be able to do it.

Mr. Lametti: Again, it's probably a question better addressed to my colleague, the Minister of Public Safety, who is responsible for the RCMP. In general, we hope that the RCMP will be a cutting-edge force and we hope it will have cutting-edge tools — legal as well as technological — in order to conduct the kinds of investigations it needs to conduct and track the kinds of activity it needs to track. My sense is that we, as a government, will be open to providing the RCMP with the resources, intellectual and physical, that it needs in order to accomplish this task.

Senator Simons: I have elections on the brain because I am from Alberta. Can I come back and ask the officials about that part later? I will ask you about criminal interest rates.

I'm really pleased that you recognize the work that our colleague Senator Ringuette has done on this file over many years. I'm curious to know — once these provisions are put in place, obviously it will make it illegal to advertise loans at those rates of interest. People will just stop doing that. But in terms of enforcement, to what extent will enforcement of these provisions be focused on the large companies, the payday loan companies and the predatory lenders who put their signs on the street versus people who are making more private loans, the sorts that are on television police shows enforced with baseball bats?

Mr. Lametti: My hope is that we try to enforce it across the board. This is something that largely falls to police forces as well as provinces and territories with respect to prosecution of these crimes. I hope that they can work across the board because each element that you've identified is important.

Senator Simons: The concern is when you're talking about big corporations, they have an indemnity that comes with being a company in a way that a guy with a baseball bat does not, but they're each exploiting people in their moments of economic vulnerability.

Cotter a également dit que nous devions nous adapter à la nouvelle réalité. Le monde change.

Ces nouveaux outils seront fournis aux services de police pour leur permettre, par exemple, d'obtenir l'autorisation judiciaire d'effectuer des fouilles et des saisies d'actifs immatériels, ce qui comprend les cryptomonnaies. Nous savons que les comptes sont souvent anonymes. Il est donc difficile de savoir qui est derrière ceci et cela.

Envisage-t-on de fournir à la GRC des ressources et des technologies supplémentaires afin qu'elle puisse mener à bien ce type d'enquête? Je suppose que la police locale ne sera pas en mesure de le faire.

Mr. Lametti : Encore une fois, il vaudrait probablement mieux adresser cette question à mon collègue, le ministre de la Sécurité publique, qui est responsable de la GRC. Globalement, nous espérons que la GRC sera une force de pointe et qu'elle disposera d'outils de pointe — tant juridiques que technologiques — afin de mener les types d'enquêtes nécessaires et de faire le suivi des types d'activités pertinents. Je pense que notre gouvernement sera disposé à fournir à la GRC les ressources intellectuelles et physiques dont elle a besoin pour accomplir cette tâche.

La sénatrice Simons : Je pense aux élections parce que je suis originaire de l'Alberta. J'aimerais parler de cette question avec vos fonctionnaires plus tard et vous poser des questions sur les taux d'intérêt criminels.

Je suis très heureuse que vous reconnaissiez le travail que notre collègue, la sénatrice Ringuette, accomplit sur ce dossier depuis de nombreuses années. Je me pose une question. Une fois que ces dispositions auront été mises en place, il sera évidemment illégal de faire de la publicité pour des prêts à de tels taux. Les gens arrêteront simplement de le faire. Mais pour ce qui est de l'application de la loi, dans quelle mesure l'application de ces dispositions se concentrera-t-elle sur les grandes entreprises, les sociétés de prêt sur salaire et les prêteurs sans scrupules qui mettent des affiches dans les rues, par opposition à des personnes qui offrent des prêts plus privés, du type de ceux que l'on voit dans des émissions à la télévision et que l'on fait respecter avec des bâtons de baseball?

Mr. Lametti : J'espère que nous essaierons de l'appliquer à tous les niveaux. La poursuite de ces crimes incombe en grande partie aux forces de police ainsi qu'aux provinces et aux territoires. J'espère qu'ils pourront en assurer une application large, car chaque élément que vous avez mentionné est important.

La sénatrice Simons : Le problème est que les grandes sociétés bénéficient d'une protection qui leur est propre et dont ne bénéficie pas un homme armé d'un bâton de baseball, mais elles exploitent les gens à des moments où ils sont économiquement vulnérables.

Mr. Lametti: That is very true. I don't disagree with a word of that, senator.

Senator Klyne: Minister, this is with regard to Division 39 of Part 4, amending the Canada Elections Act. In a 2022 decision, the B.C. Office of the Information and Privacy Commissioner found that the province's privacy law applies to federal political parties. How would you respond to the speculation or suggestion that the budget implementation act's proposed amendment to the Canada Elections Act is simply a way to circumvent the B.C. decision to a potential risk associated around the protection of Canadians' personal information?

Mr. Lametti: I am in no way a party to that decision. It's the political party, the federal Liberal Party, that is working through the courts. As a government, I have no position on that. I can do an undertaking, speak to my colleagues who are more directly involved and come back to you.

Senator Clement: I have a follow-up in terms of your response to Senator Pate around the Law Commission. That is very encouraging movement. You said that you were having conversations about priorities that you would see. What would those be in terms of how you see the work of the commission coming up?

Mr. Lametti: Again, if you don't mind, it was a first conversation, and it really had more the air of brainstorming and possibilities than anything concrete.

There is the possibility to refer work to the Law Commission and refer specific questions to the Law Commission in the act. To be honest, I would hope that the Law Commission, the president and the commissioners will take on their own challenges and areas of interest, and that there will be a symbiosis in the kind of thinking that goes into inspiring the work of the Law Commission.

Obviously, what I can say generally with respect to what I brought up is that it reflects priorities in my mandate letter, such as reconciliation, access to justice, ensuring a fair criminal justice system and fighting systemic racism within that system, but there are many possibilities.

[*Translation*]

Senator Clement: That's encouraging. Thank you.

M. Lametti : C'est tout à fait vrai. Je suis parfaitement d'accord avec vous, sénatrice.

Le sénateur Klyne : Monsieur le ministre, ma question concerne l'article 39 de la partie 4, qui modifie la Loi électorale du Canada. Dans une décision rendue en 2022, le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique a estimé que la loi provinciale sur la protection de la vie privée s'appliquait aux partis politiques fédéraux. Comment réagissez-vous aux spéculations ou aux suggestions selon lesquelles l'amendement à la Loi électorale du Canada proposé dans la loi d'exécution du budget n'est qu'un moyen de contourner la décision de la Colombie-Britannique face à un risque potentiel pour la protection des renseignements personnels des Canadiens?

M. Lametti : Je n'ai absolument pas participé à la prise de cette décision. C'est le parti politique, le Parti libéral fédéral, qui traite avec les tribunaux. En tant que gouvernement, je n'ai pas de position à ce sujet. Je peux me renseigner, parler à des collègues qui sont plus directement concernés et revenir vers vous.

La sénatrice Clement : J'aimerais revenir sur la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Pate au sujet de la Commission du droit. C'est une évolution très encourageante. Vous avez dit que vous aviez discuté des priorités que vous souhaitez que l'on établisse. Quelles devraient être, selon vous, les priorités des travaux de la commission à l'avenir?

M. Lametti : Encore une fois, il s'agissait simplement d'une première conversation, et elle a ressemblé davantage à une séance de remue-ménages et à une discussion sur les possibilités qu'à quelque chose de concret.

Il est possible de renvoyer certains travaux à la Commission du droit et de lui soumettre des questions précises dans la loi. J'espère honnêtement que la Commission du droit, la présidente et les commissaires établiront leurs propres enjeux et domaines d'intérêt, et qu'il y aura une symbiose dans le type de réflexion qui inspire le travail de la Commission du droit.

Évidemment, ce que je peux dire de manière générale à propos de ce que j'ai évoqué, c'est que ces priorités correspondent à celles qui figurent dans ma lettre de mandat, notamment la réconciliation, l'accès à la justice, la garantie d'un système de justice pénale équitable et la lutte contre le racisme systémique au sein de ce système, mais il y a de nombreuses possibilités.

[*Français*]

La sénatrice Clement : C'est encourageant. Merci pour cette réponse.

[English]

The Chair: Minister, let me take this committee, for example. Partly generated by you and causing you to visit us as often as you do, we examine a lot of justice legislation, which minimizes our opportunity to conduct our own studies on topics that are of interest and would engage us if we had the time.

Is there a mechanism by which this committee or the Senate can share what it thinks ought to be priorities for investigation and consideration by the Law Commission? Are you sympathetic to those points of view being shared with the commission leadership?

Mr. Lametti: I'm certainly sympathetic. I don't believe there's a formal mechanism in the law, but I also don't believe that a good Law Commission will reject good ideas wherever they may come from. I would encourage you to think through what you think or what you see priorities for a Law Commission would be. I suspect that Professor Van Praagh would welcome them with open arms.

The Chair: Thanks. I think it's fair to say that you bring lots of those ideas to us in your visits.

At this point, I'd like to extend my thanks, Minister Lametti, for joining us for this period of time. Do you have a small intervention you'd like to make?

Mr. Lametti: We don't get compliments very often, but I want to thank all of you for the questions. This was a presentation that was somewhat out of my comfort zone in various places, but you have stuck to the agenda and I really appreciate that very much. Thank you.

The Chair: You're welcome. It was probably our mistake. Let me continue by extending my thanks. It's much appreciated, the regularity of your visits with us, the information and the way in which you inform us on aspects of our interests and concerns about legislation, including this. Again, thank you to your officials, who we will continue our dialogue with. Thank you again, minister.

Colleagues, we are continuing our consideration of Bill C-47, and we are joined by a number of officials from the Government of Canada to respond to questions and engage in discussion. In this section, since we will not always know who we should be asking the questions to, Mr. Taylor and Mr. Radley maybe you could direct them to the most useful responders to our questions.

Senator Tannas: I wanted to return to the discussion around the criminal interest rate. I was the friendly critic on one iteration of Senator Ringuette's bill. The number in Quebec was the

[Traduction]

Le président : Monsieur le ministre, je vais prendre l'exemple de ce comité. Votre présence nous pousse en partie à examiner un grand nombre de textes législatifs dans le domaine de la justice, ce qui vous oblige à revenir souvent et nous empêche de mener nos propres études sur des sujets qui nous intéressent et sur lesquels nous pourrions travailler si nous en avions le temps.

Existe-t-il un mécanisme permettant à ce comité ou au Sénat de faire part de ce qu'il pense être des priorités devant faire l'objet d'une enquête et d'un examen de la Commission du droit? Êtes-vous favorable à ce que ces points de vue soient partagés avec les dirigeants de la commission?

M. Lametti : J'y suis tout à fait favorable. Je ne crois pas qu'il existe un mécanisme officiel dans la loi, mais je ne crois pas non plus qu'une bonne commission du droit rejettéra de bonnes idées, d'où qu'elles viennent. Je vous encourage à réfléchir à ce que vous pensez ou à ce que vous considérez être les priorités d'une commission du droit. Je pense que la professeure Van Praagh les accueillerait à bras ouverts.

Le président : Merci. Je pense que ce sont vos visites qui nous inspirent un grand nombre de ces idées.

J'aimerais maintenant remercier le ministre Lametti de s'être joint à nous pour cette période de temps. Souhaitez-vous intervenir brièvement?

M. Lametti : Nous n'avons pas souvent l'occasion de recevoir des compliments, mais je tiens à vous remercier tous pour vos questions. Cette présentation sortait un peu de ma zone de confort à plusieurs égards, mais vous avez respecté l'ordre du jour et je vous en suis très reconnaissant. Je vous remercie.

Le président : Je vous en prie. C'était probablement notre erreur. Je vous remercie. Nous apprécions beaucoup la régularité de vos visites, les renseignements que vous nous fournissez et la manière dont vous nous informez sur les aspects de nos intérêts et de nos préoccupations relatifs à la législation, y compris celle-ci. Je remercie à nouveau vos fonctionnaires, avec lesquels nous allons poursuivre le dialogue. Merci encore, monsieur le ministre.

Chers collègues, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-47, et plusieurs représentants du gouvernement du Canada se joignent à nous pour répondre à vos questions et prendre part à la discussion. Étant donné que nous ne saurons pas toujours à qui nous devrons poser nos questions, M. Taylor et M. Radley pourraient peut-être les diriger vers les personnes qui pourront le mieux y répondre.

Le sénateur Tannas : Je voulais revenir à la discussion sur le taux d'intérêt criminel. J'ai participé à titre de porte-parole à une version du projet de loi de la sénatrice Ringuette. Les gens

number that people were focused on as being the number we should translate. The issue is that the number in Quebec has certain exemptions around fees that the criminal interest rate does not contemplate. For instance, one of the examples was if I'm a Royal Bank Visa cardholder and I put my card in an ATM and it charges me five bucks, and then I'm subject to 24% annual interest, but I pay it all off in a month, so really it is only 2% interest. All in, if you take it with the fee and annualize it, even though you paid it off in a month, you are offside. Quebec has that safety in their regulations.

Do you have sufficient flexibility with the wording here and how you build the regulations to make sure that that simple, innocent transaction does not wind up putting the President of the Royal Bank in jail?

Mr. Taylor: It's a very good question. You will likely know, having worked on these issues previously, the Criminal Code does have a definition of "interest," and it includes, as you said, many things, late fees, et cetera. The bill doesn't propose to address these in any way. So you are right to the extent that those additional fees are factored in. It may well be on a case-by-case basis that certain agreements or arrangements would contravene the criminal interest rate provision in the code.

Senator Tannas: So you will not be able to deal with that in regulations? The financial institutions will just simply have to prevent that practice from happening?

Mr. Taylor: It is contemplated that the regulation-making power would provide an opportunity to carve out from those provisions certain arrangements or agreements.

Senator Tannas: Again, I would encourage you, if the rationale was picking the Quebec rate, make sure you follow all aspects of the Quebec rate or we could capture what are low-cost — extremely low-cost — payday loans that you are giving yourself through your Visa card, and we don't want to do that. Thank you, and I trust you will have a look at that.

The Chair: The President of the Royal Bank is probably much relieved by that conversation.

Senator Simons: As I said, I have elections on the brain because I'm from Alberta. We have privacy regulations that regulate governments, Crown corporations and private companies for the exchange of our personal information, and over the last 10 years, we have built up quite a rigorous and functional regime of those protections. The budget implementation act intends to make sure that federal political parties do not have to follow any of those rules. I'm the understudy for this committee, so I wasn't here the day that the

voulaient reproduire le chiffre du Québec, qu'ils considéraient être le chiffre à atteindre. Le problème est que le chiffre du Québec comporte certaines exemptions de frais que le taux d'intérêt criminel n'envisage pas. Par exemple, si je suis titulaire d'une carte Visa de la Banque Royale, que j'introduis ma carte dans un distributeur automatique et que l'on me facture 5 \$, je suis soumis à un intérêt annuel de 24 %, mais je rembourse le tout en un mois, de sorte qu'en réalité, le taux d'intérêt n'est que de 2 %. En fin de compte, si vous tenez compte des frais et que vous annualisez le tout, même si vous avez remboursé la somme en un mois, vous êtes en mauvaise posture. Le Québec a prévu cette sécurité dans son règlement.

Disposez-vous d'une marge de manœuvre suffisante dans la formulation et l'élaboration des règlements pour qu'une transaction simple et innocente n'aboutisse pas à l'emprisonnement du président de la Banque Royale?

Me Taylor : C'est une très bonne question. Vous savez sans doute, pour avoir déjà travaillé sur ces questions, que le Code criminel contient une définition du terme « intérêt », qui inclut, comme vous l'avez dit, de nombreux éléments, comme les frais de retard, etc. Le projet de loi ne propose pas d'y apporter de modification. Vous avez donc raison dans la mesure où ces frais supplémentaires sont pris en compte. Il se peut très bien qu'au cas par cas, certains accords ou certaines ententes contreviennent à la disposition du code relative au taux d'intérêt criminel.

Le sénateur Tannas : Vous ne serez donc pas en mesure de traiter cette question dans le Règlement? Les institutions financières devront simplement empêcher cette pratique de se produire?

Me Taylor : Le pouvoir réglementaire permettrait d'exclure de ces dispositions certains accords ou certaines ententes.

Le sénateur Tannas : Encore une fois, je vous encourage, si vous avez choisi le taux du Québec, à vous assurer d'examiner tous les aspects du taux du Québec, sans quoi nous pourrions capturer des prêts sur salaire peu coûteux — extrêmement peu coûteux — que vous vous accordez grâce à de votre carte Visa, et nous ne voulons pas que cela se produire. Je vous remercie et j'espère que vous examinerez cette question.

Le président : Le président de la Banque Royale sera probablement très soulagé en entendant cette conversation.

La sénatrice Simons : Comme je l'ai dit, je pense aux élections parce que je viens de l'Alberta. Nous disposons d'un règlement pour la protection de la vie privée qui régit les gouvernements, les sociétés d'État et les entreprises privées pour ce qui est de l'échange de nos renseignements personnels et, au cours des 10 dernières années, nous avons mis en place un régime assez rigoureux et fonctionnel pour ces protections. La loi d'exécution du budget veut faire en sorte que les partis politiques fédéraux n'aient pas à se plier à ces règles. Je suis ici à

Privacy Commissioner was here, but there have been serious concerns raised that these exemptions will allow federal parties to mine and use personal data in ways that are very concerning to citizens, but which I would argue more than just an individual person feeling that their privacy is invaded, this could engender a whole distrust of the democratic process and make people far less inclined to volunteer, to donate, to sign a petition or to do anything that may leave them open to further exploitation by political parties.

I'm struggling to understand why this exemption exists in the act.

Jenifer Aitken, Assistant Deputy Minister, Central Agencies Portfolio, Department of Justice Canada: Maybe I can try to at least start a response to that important question. The budget announced that the purpose of the amendment was to provide consistent rules across Canada for federal political parties, but beyond that, I'm sorry that we don't have an expert here on that, and we would have to undertake to provide you with more information.

Senator Simons: The consistency is to have no rules. The consistency is to allow every party to set its own rules, whatever those rules are. I don't see how that promotes consistency, to let every party make it up.

Ms. Aitken: I understand the question, and certainly the idea is that because provinces are different, there needs to be something across the board for federal parties, but we'll follow up on it.

Senator Pate: I'm interested in one of the ways in which you plan to get at Bitcoin. I notice there is a clause in here that talks about the ability to conduct investigations and issue warrants. Then I'm struck by the comments — certainly it was in the media — of lawyers who are expert in this area and the comments of people who trade in Bitcoin. I'm trying to be careful with the language because it's not an area where I have any comprehension; let me be clear.

It seems, at least according to Matthew Burgoyne, a lawyer based in Calgary, that there is virtually no way to contain this. How do you see this evolving? What are the intersections here between the financial reporting, the regulatory schemes and the criminal law? Because it strikes me it will be a pretty high standard to try to meet. If it's as slippery as it's being described in these media accounts, it sounds to me like it could take a lot of money, or Bitcoin or whatever, to pursue this and then have virtually no results in terms of holding anyone accountable or retrieving —

titre de remplaçante. Je n'étais donc pas là le jour où le commissaire à la protection de la vie privée est venu, mais de sérieuses inquiétudes ont été exprimées quant au fait que ces dérogations permettront aux partis fédéraux d'exploiter et d'utiliser des données personnelles d'une manière très préoccupante pour les citoyens. Je dirais qu'en plus de générer un sentiment d'atteinte à la vie privée, ceci pourrait engendrer une méfiance générale à l'égard du processus démocratique et rendre les gens beaucoup moins enclins à se porter volontaires, à faire des dons, à signer des pétitions ou à faire quoi que ce soit qui puisse les exposer à une exploitation ultérieure par les partis politiques.

J'ai du mal à comprendre pourquoi cette exemption existe dans la loi.

Jenifer Aitken, sous-ministre adjointe, Portefeuille des organismes centraux, ministère de la Justice Canada : Je peux au moins peut-être essayer d'apporter un début de réponse à cette question importante. Le budget a annoncé que l'objectif de l'amendement était d'établir des règles uniformes pour les partis politiques fédéraux de l'ensemble du pays, mais ceci mis à part, je suis désolée que nous n'ayons pas amené un expert en la matière avec nous, alors il faudrait que nous entreprenions de vous fournir davantage d'informations à ce sujet.

La sénatrice Simons : Votre uniformité consiste à n'avoir aucune règle, à permettre à chaque parti d'établir ses propres règles, quelles qu'elles soient. Je ne vois pas en quoi le fait de laisser chaque parti établir ses propres règles favorise l'uniformité.

Mme Aitken : Je comprends la question, et l'idée était certainement que, parce que les provinces sont différentes, les partis fédéraux doivent avoir quelque chose de commun, mais nous ferons un suivi à ce sujet.

La sénatrice Pate : Je m'intéresse à l'un des moyens que vous comptez utiliser pour vous attaquer au bitcoin. Je remarque qu'il y a un article dans le projet de loi qui traite de la possibilité de mener des enquêtes et d'émettre des mandats. Je suis ensuite frappée par les commentaires — qui sont certainement rapportés dans les médias — d'avocats experts dans ce domaine et par les commentaires de personnes qui achètent et vendent des bitcoins. J'essaie de peser mes mots prudemment parce que ce n'est pas un domaine que je comprends, mais je vais être claire à ce sujet.

Il semble, du moins selon Matthew Burgoyne, un avocat établi à Calgary, qu'il n'y ait pratiquement aucun moyen de contenir cette monnaie. Comment envisagez-vous l'évolution de la situation? Quelles sont les intersections entre les rapports financiers, les régimes de réglementation et le droit criminel? Parce qu'il me semble que la norme en droit criminel est assez élevée et difficile à respecter. Si le bitcoin est aussi difficile à cerner que ce qui est décrit dans les médias, il me semble qu'il faudrait beaucoup d'argent, de bitcoins ou d'autres monnaies pour s'attaquer à cette monnaie et que cela ne donnerait

Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you. That is a very good point you have raised. One thing to keep in mind is that the proposed amendment is a narrowly tailored means by which law enforcement can apply to a court for judicial authorization to seize crypto-currency that is believed to be proceeds of crime.

There is a lot more to be done in the area of crypto-currencies and other digital assets. I know that my colleagues at Finance Canada, the legal services unit, can certainly speak to some of the efforts being undertaken on the regulatory side of things. That would be distinct from this specific investigatory power that is being put in place.

On the criminal law power side, we are continuing to look at other measures that need to be put in place to better respond to the use of crypto-currencies and other digital assets in criminal activities. It's certainly a challenging and evolving space. That is why we started with this one particular provision that addressed a need that was clearly identified. We are continuing at this time to look at the other measures that need to be put in place. Thank you.

Senator Pate: Thank you.

Annette Ryan, Deputy Director, Partnership Policy and Analysis, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada: The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, known as FINTRAC, is Canada's anti-money laundering agency.

If helpful for context, I would offer to the committee that FINTRAC is both a regulator of Canadian businesses covered by our act as well as a financial intelligence unit that passes on appropriate information to law enforcement and other agencies.

In the space of virtual currencies, as we would say, since 2020, we have required that dealers in virtual currency register with FINTRAC. That requires them to do record-keeping, have oversight mechanisms for how they conduct their businesses, reporting to FINTRAC for a range of financial transactions as well as making suspicious transaction reports that speak more to transactions that would meet reasonable grounds criteria.

pratiquement aucun résultat pour ce qui est de tenir quelqu'un responsable ou de retirer...

Me Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Je vous remercie de votre question. Vous avez soulevé un très bon point. Toutefois, il faut garder à l'esprit que l'amendement proposé est un moyen finement adapté par lequel les forces de l'ordre peuvent demander à un tribunal l'autorisation judiciaire de saisir des cryptomonnaies qu'elles soupçonnent d'être des produits de la criminalité.

Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des cryptomonnaies et autres actifs numériques. Je sais que mes collègues de l'unité des services juridiques de Finances Canada peuvent certainement parler de certains des efforts qui sont déployés sur le plan réglementaire. Ces efforts seraient distincts du pouvoir d'enquête particulier qui est mis en place.

Du côté des pouvoirs du droit criminel, nous continuons d'examiner d'autres mesures qui doivent être mises en place pour mieux réagir à l'utilisation des cryptomonnaies et d'autres actifs numériques dans les activités criminelles. Il s'agit certainement d'un secteur en constante évolution qu'il est difficile de cerner. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé par insérer cette disposition particulière qui répond à un besoin clairement distingué. Pour le moment, nous continuons d'étudier les autres mesures qui doivent être mises en place. Je vous remercie de votre attention.

La sénatrice Pate : Je vous remercie de votre réponse.

Annette Ryan, sous-directrice, Partenariats politiques et analyse, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada : Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, connu sous le nom de CANAFE, est l'organisme canadien chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Si cela peut être utile pour mettre les choses en contexte, je dirais au comité que le CANAFE est à la fois un organisme de réglementation des entreprises canadiennes assujetties à notre loi et une unité de renseignement financier qui transmet les informations appropriées aux forces de l'ordre et à d'autres organismes.

Dans le domaine des monnaies virtuelles, nous exigeons que les courtiers de monnaies virtuelles s'enregistrent auprès du CANAFE depuis 2020. Cela les oblige à tenir des registres, à mettre en place des mécanismes de surveillance de la manière dont ils exercent leurs activités, à rendre compte au CANAFE d'une série de transactions financières ainsi qu'à présenter des déclarations de transactions douteuses qui portent davantage sur des transactions qui répondraient à des critères fondés sur des motifs raisonnables.

From that aspect of the regime, we, in turn, analyze these records and pass them along to law enforcement, in particular the RCMP as it's relevant to their work.

Senator Pate: Can you give me an idea of how many investigations there would be in — I don't know if I should say in the course of a month or a year? How many would result in charges? How many would result in convictions?

Ms. Ryan: I wouldn't have those statistics with me today, senator. We have received a number of these suspicious transaction reports, in particular from virtual currency dealers. We have passed them along to law enforcement. They can include quite a range of crimes, including human trafficking, for example. FINTRAC, it's important to note, is not an investigative body. Questions on the aspect of laying charges and their links to virtual currency, I would respectfully defer to other organizations, like the RCMP.

Senator Pate: So it would be the RCMP tracking how many they received from you?

Ms. Ryan: Specifically the question of how many charges were laid and so on, that would be more their space, for sure.

Senator Pate: If it is possible — in writing is fine — can we just have a sense of how many of those referrals get made to the RCMP? That would be very helpful.

Ms. Ryan: We can certainly look at what is available, senator.

Senator Pate: I would be interested, if it's possible, to divvy up — I'm sure you have some disaggregated data about this: What is crypto-currency? What are some of the other issues we have been looking at as well?

Ms. Ryan: Let me check and get back, senator. We also have to respect certain provisions in terms of confidentiality.

The Chair: Maybe this is a question for Ms. Cassidy or Mr. Taylor, building on that. Is that kind of information in relation to charges and prosecutions available through your offices? Is there information you could share with the committee along those lines?

Ms. Cassidy: Thank you for the question. In terms of charges, different provinces approach charges differently. We would be able to look at what the RCMP has done, and then we would

À partir de cet aspect du régime, nous analysons à notre tour ces dossiers et les transmettons aux forces de l'ordre, en particulier à la GRC, étant donné qu'ils sont pertinents pour leur travail.

La sénatrice Pate : Pouvez-vous me donner une idée du nombre d'enquêtes qui sont menées — je ne sais pas si je devrais dire au cours d'un mois ou d'une année? Combien d'enquêtes aboutissent à des inculpations? Combien aboutissent à des condamnations?

Mme Ryan : Je n'ai pas ces statistiques en main aujourd'hui, sénatrice. Nous avons reçu un certain nombre de déclarations de transactions douteuses, en particulier de la part de courtiers de monnaies virtuelles. Nous les avons transmises aux forces de l'ordre. Elles peuvent porter sur toute une série de crimes, y compris la traite des personnes, par exemple. Il est important de noter que le CANAFE n'est pas un organisme d'enquête. Pour ce qui est des accusations et de leurs liens avec les monnaies virtuelles, je m'en remets respectueusement à d'autres organismes, comme la GRC.

La sénatrice Pate : Ce serait donc la GRC qui suivrait l'évolution du nombre de déclarations qu'elle a reçues de votre part?

Mme Ryan : Plus précisément, la question de savoir combien d'accusations ont été portées et ainsi de suite relève davantage de leur compétence, c'est certain.

La sénatrice Pate : Si c'est possible, pourriez-vous nous donner une idée — par écrit, c'est parfait — du nombre de ces renvois à la GRC? Ce nombre serait très utile.

Mme Ryan : Nous pouvons certainement examiner ce qui est disponible, sénatrice.

La sénatrice Pate : Cela m'intéresserait, s'il est possible de ventiler les données — je suis sûre que vous avez des données ventilées qui permettent de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce qu'une cryptomonnaie? Quelles sont les autres questions que nous avons examinées?

Mme Ryan : Je vais vérifier, et je vous ferai savoir ce qu'il en est, sénatrice. Nous devons également respecter certaines dispositions en matière de confidentialité.

Le président : Cette question devrait peut-être être adressée à Mme Cassidy ou à M. Taylor, qui pourrait l'utiliser comme tremplin. Les renseignements de ce genre portant sur les accusations et les poursuites sont-ils disponibles auprès de vos bureaux? Y a-t-il des informations en ce sens que vous pourriez communiquer au comité?

Me Cassidy : Je vous remercie de votre question. En ce qui concerne les accusations portées, chaque province les aborde différemment. Nous serions en mesure d'examiner ce que la

need to liaise with provinces with regard to data at the provincial level.

In terms of prosecutions, similarly, the lead would be at the federal level, the Public Prosecution Service of Canada, and then the different provincial attorneys general. We can certainly see what we could provide on that front.

The Chair: Mr. Taylor wants to intervene, but before he does, I would say that this is the kind of information that I would think you would want to know in order to have an idea of how effective your regime is, including the tool kit that's coming available to you through this legislation.

Mr. Taylor: Thank you for the question. To supplement what Ms. Cassidy said, we do have a relationship with the Canadian Centre for Justice Statistics, as I think most of you would be aware of. They are the agency responsible for collecting national crime statistics for Canada. We can undertake to provide to you data that they might have on these issues vis-à-vis charges and prosecutions. They are two different data sets. The one limitation that I anticipate finding is that the data won't necessarily be disaggregated in the way that Senator Pate would like, in terms of whether we are talking about Bitcoin or some other type of crypto-currency. Certainly, we will happily provide what we can.

Senator Klyne: In Budget 2023, the government proposes to strengthen Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing framework. How might the amendments in Subdivision B of Division 3 respond to those goals? In particular, could you please elaborate on how digital assets have facilitated or risk facilitating money laundering and terrorist financing?

Ms. Cassidy: Yes, absolutely. In terms of the role that digital assets such as crypto-currency can play in criminal activities, what we hear from our operational agencies is that crypto-currencies because of their — I'm not going to say this correctly — partially anonymous, somewhat anonymous nature, they can be used and are being used to launder properties. I'll take a hypothetical example of cash from drug trafficking could be converted into crypto-currencies, moved through different types of crypto-currencies to help conceal that property and the illicit source of that property and then eventually converted again into legal tender. In that sense, there are ways in which it is attractive for persons involved in money laundering to make use of crypto-currency.

GRC a fait. Ensuite, il faudrait établir des liens avec les provinces pour obtenir les données à l'échelle provinciale.

En ce qui concerne les poursuites, la responsabilité incomberait également au gouvernement fédéral, notamment au Service des poursuites pénales du Canada, puis aux différents procureurs généraux provinciaux. Nous pouvons certainement voir ce que nous pouvons faire à cet égard.

Le président : M. Taylor souhaite intervenir, mais avant qu'il ne le fasse, je dirais que c'est le genre d'informations que vous voudriez connaître pour avoir une idée de l'efficacité de votre système, y compris la boîte à outils que cette mesure législative mettra à votre disposition.

Me Taylor : Je vous remercie de votre question. Pour compléter ce qu'a dit Mme Cassidy, je pense que la plupart d'entre vous savent que nous entretenons des relations avec le Centre canadien de la statistique juridique. C'est l'organisme responsable de la collecte des statistiques nationales canadiennes sur la criminalité. Nous pouvons nous engager à vous fournir les données que le centre pourrait avoir au sujet des questions relatives aux inculpations et aux poursuites. Il s'agit de deux ensembles de données différents. La seule limite que je prévois, c'est que les données ne seront pas nécessairement ventilées comme le souhaiterait la sénatrice Pate, selon qu'elles concernent les bitcoins ou un autre type de cryptomonnaie. Bien entendu, c'est avec plaisir que nous vous fournirons ce que nous pouvons.

Le sénateur Klyne : Dans le budget de 2023, le gouvernement propose de renforcer le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Comment les modifications de la sous-section B de la section 3 permettent-elles d'atteindre ces objectifs? En particulier, pourriez-vous préciser comment les actifs numériques ont facilité ou risquent de faciliter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme?

Me Cassidy : Oui, absolument. En ce qui concerne le rôle que les actifs numériques tels que les cryptomonnaies peuvent jouer dans les activités criminelles, ce que nous disent nos organismes opérationnels, c'est qu'en raison de leur — je ne vais pas le dire correctement — nature partiellement anonyme ou quelque peu anonyme, les cryptomonnaies peuvent être utilisées et sont utilisées pour blanchir des biens. Je prendrai un exemple hypothétique où l'argent liquide provenant du trafic de drogue pourrait être converti en cryptomonnaies, puis en d'autres types de cryptomonnaies pour contribuer à dissimuler ces biens et la source illicite de ces biens, puis ces cryptomonnaies seraient finalement converties à nouveau en une monnaie ayant cours légal. En ce sens, il est intéressant pour les personnes impliquées dans le blanchiment d'argent d'utiliser les cryptomonnaies.

Another example that we certainly hear about is in cases of fraud and extortion, so ransomware where people will be told to make a payment in crypto-currency. Again, this can be an easier way of attempting to conceal the origins of that property.

But at the end of the day, the goal is usually to convert it back into legal tender. Does that answer the question?

Senator Klyne: Yes, thank you. I have another question. Is \$10,000 where the sight line for — \$10,000 or more for FINTRAC?

Ms. Ryan: Typically for many of our mandatory reports \$10,000 is the threshold. Suspicious transaction reports do not attract a threshold and neither do terrorist property reports.

Senator Klyne: Just throw that over the fence to the RCMP.

Ms. Ryan: When we have done our due diligence.

Senator Klyne: The other question I had: Could someone please describe how the framework proposed by the amendments in Subdivision B of Division 3 compares with the approach of other jurisdictions concerning the search for and seizure of digital assets?

Ms. Cassidy: Thank you. That's a very good question. We have looked at different jurisdictions and this is an evolving area. Some jurisdictions — and an example I can give would be the United States — are able to provide for the seizure of virtual assets such as crypto-currency through existing legislative powers, warrants and restraining orders. Based on our discussions with them at this point, they aren't looking at legislative amendments.

Other jurisdictions — and I can provide the example of the United Kingdom — are currently able to seize crypto-currencies based on their existing legal measures. However, they currently have before their Parliament some dedicated measures, and certainly we looked at what they were doing in developing our measures.

So the idea being that it is preferable to have a tailored measure to address the unique aspects of digital assets specifically. So different countries are taking different approaches at this time.

Senator Klyne: Is this typically in blockchain? Have you been able to penetrate that — blockchain data?

Un autre exemple dont nous entendons parler est celui des cas de fraude et d'extorsion liés à des rançongiciels, où on enjoint aux gens d'effectuer un paiement en cryptomonnaie. Là encore, il peut s'agir d'un moyen plus facile de tenter de dissimuler l'origine de ces biens.

Mais en fin de compte, l'objectif est généralement de le reconvertir en une monnaie ayant cours légal. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Klyne : Oui, je vous remercie. J'ai une autre question à vous poser. Est-ce qu'un montant de 10 000 \$ — ou plus — est la ligne de mire pour le CANAFE?

Mme Ryan : En règle générale, pour bon nombre de nos rapports obligatoires, le seuil est de 10 000 \$. Les déclarations de transactions douteuses n'ont pas de seuil, pas plus que les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste.

Le sénateur Klyne : Il suffit de transférer le problème à la GRC.

Mme Ryan : Après avoir fait preuve de diligence raisonnable.

Le sénateur Klyne : L'autre question que je souhaitais est la suivante : quelqu'un pourrait-il décrire comment le cadre proposé par les amendements de la sous-section B de la section 3 se compare à l'approche adoptée par d'autres administrations en cas de recherche et de saisie d'actifs numériques?

Me Cassidy : Je vous remercie de votre question. C'est une excellente question. Nous avons examiné les approches de différents pays, et il s'agit d'un domaine en constante évolution. Certains pays — et je pourrais citer l'exemple des États-Unis — sont en mesure d'utiliser les pouvoirs législatifs existants, les mandats de perquisition et les ordonnances restrictives pour saisir des actifs virtuels tels que les cryptomonnaies. D'après les discussions que nous avons eues avec eux à ce stade, ils n'envisagent pas d'amendements législatifs.

D'autres pays — et je peux donner l'exemple du Royaume-Uni — sont actuellement en mesure de saisir les cryptomonnaies en s'appuyant sur leurs mesures juridiques existantes. Cependant, leur Parlement est actuellement saisi de mesures spécifiques, et nous avons certainement examiné ce qu'ils faisaient au cours de l'élaboration de nos mesures.

L'idée est donc qu'il est préférable d'avoir accès à une mesure adaptée à nos besoins pour gérer les aspects uniques des actifs numériques. Les pays adoptent donc des approches qui diffèrent les unes des autres à l'heure actuelle.

Le sénateur Klyne : S'agit-il d'un cas typique de chaîne de blocs? Avez-vous été en mesure d'accéder aux données de la chaîne de blocs?

Ms. Cassidy: Blockchain data — given that many blockchains are publicly available, there has not been a need to establish production orders or similar kinds of measures at this time. But again, it is an evolving space and it's an area we are looking closely at. Thank you.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Simons: I'm finding it extraordinarily difficult to hear Ms. Cassidy and Ms. Ryan. Nothing wrong with my ears. I don't know if there is a way to raise the volume in the room if others are having the same difficulty. All right. I will put the thing in my ear. Maybe I'm old.

Senator Batters: Thank you for being here and answering our questions today. First of all, to the Department of Justice officials here, during Minister Lametti's testimony today, I would like to have asked him this but we only had a certain amount of time and had to get to other topics. He said on a few occasions — one time he said it wasn't his decision that a certain part was put in. At another point, he said the minister in charge, the finance minister, decides what to put in the budget implementation act. No doubt the finance minister has the final say on it, but I'm assuming that the justice minister and other ministers advise the finance minister about their recommendations for what items in their portfolio are included as a budget implementation act item.

To the Department of Justice officials, isn't that how it works? I would guess, particularly knowing how it worked in a provincial setting for a budget implementation act, that the justice minister's advice to the finance minister, given that the justice minister is the chief lawmaker for Canada, would have quite a bit of weight.

Ms. Aitken: The process of the discussions between ministers with respect to what is going to be announced in the budget or in the act to implement it is really not something that we can talk about because that's a process of ministers talking to each other and decision making being made similar to cabinet decision making. But that having been said, the measures that come forward for inclusion in the budget implementation act or in the budget are often measures that are important ones in various ways. So that's often the basis for including them. Then the fact they are mentioned in the budget brings them forward in the budget implementation act as a legislative mechanism to introduce them.

Senator Batters: Not asking about the specifics because, obviously, you don't know about which minister said what to what minister, but I'm assuming there is a general process. Is it to decide what then gets incorporated into the budget from each of their portfolios, even what items may not need actual

Me Cassidy : Étant donné que de nombreuses chaînes de blocs sont accessibles à la population, il n'a pas été nécessaire d'établir des ordonnances de publication ou des mesures similaires pour le moment. Mais comme je l'ai mentionné, il s'agit d'un espace en évolution et d'un domaine que nous étudions de près. Je vous remercie de votre attention.

Le sénateur Klyne : Je vous remercie.

La sénatrice Simons : J'ai beaucoup de mal à entendre Me Cassidy et Mme Ryan. Je n'ai pourtant aucun problème d'audition. Je ne sais pas s'il est possible d'augmenter le volume dans la salle et si d'autres personnes éprouvent la même difficulté. D'accord, je vais me servir de l'oreillette. Je commence peut-être à me faire vieille.

La sénatrice Batters : Je tiens à remercier tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui pour répondre à nos questions. Tout d'abord, j'aimerais dire aux fonctionnaires du ministère de la Justice ici présents que lors du témoignage du ministre Lametti aujourd'hui, j'aurais aimé lui poser une question, mais nous devions respecter un certain temps et nous avons dû passer à d'autres sujets. M. Lametti a déclaré à plusieurs reprises que ce n'était pas lui qui avait décidé d'ajouter une certaine partie dans la Loi d'exécution du budget. À un autre moment, il a dit que c'était à la ministre des Finances de décider de la teneur des éléments contenus dans la loi. Il ne fait aucun doute que la ministre des Finances a le dernier mot, mais je suppose que le ministre de la Justice et d'autres ministres peuvent la conseiller et lui soumettre des recommandations concernant certains éléments de leur portefeuille.

Aux fonctionnaires du ministère de la Justice, n'est-ce pas ainsi que cela fonctionne? Je suppose, surtout en connaissant le fonctionnement d'une loi d'exécution du budget dans un cadre provincial, que le ministre de la Justice, en sa qualité de législateur principal du Canada, possède une influence assez importante par rapport à ce genre de décisions.

Mme Aitken : Nous ne sommes pas vraiment habilités à discuter du processus de discussion entre les ministres concernant ce qui va être annoncé dans le budget ou dans la loi d'exécution du budget. En effet, il s'agit d'un processus dans lequel les décisions sont prises de la même manière qu'au sein d'un cabinet. Cela dit, les mesures qui sont proposées pour être incluses dans le budget ou dans la loi d'exécution du budget sont souvent des mesures importantes à divers égards. Par ailleurs, le fait qu'elles soient mentionnées dans le budget indique qu'elles risquent d'être adoptées dans la loi d'exécution du budget au terme du processus législatif.

La sénatrice Batters : D'accord, je ne vais pas poser de questions précises, car, de toute évidence, vous n'êtes pas au courant de ce que tel ministre a dit à tel autre ministre, mais je suppose qu'un processus général doit être mis en place. S'agit-il de décider quelles mesures seront incorporées dans le budget de

budgetary approval, but what items might be mentioned in the budget document so as to trigger a potential inclusion in the budget implementation act? Can you tell us about that process?

Ms. Aitken: Yes. There is a process across government for identifying potential measures. As the minister said, it is the Minister of Finance who puts forward the budget, so it is her decisions that are included there. Yes, there is a process for —

Senator Batters: I guess I'm wanting to hear from the justice officials then. What involvement does the justice minister have at a certain point of indicating these are the items that I think would be proper for inclusion in this year's budget and therefore potentially budget implementation act items?

Mr. Taylor: Ms. Aitken is a justice official as well.

There is a process. The Department of Justice, as with any other department, participates in that process and puts forward ideas that fall to the responsibility of the Department of Justice, from policy perspective, criminal law measures, for example, criminal interest rate. So we participate in that process. Of course, Minister Lametti is responsible for providing legal advice on those measures. The Charter statement was tabled in the House of Commons today. That contains the Charter considerations vis-à-vis the amendments in the budget bill.

But we really are not in a position to speak to how those decisions are ultimately taken or how cabinet ministers make decisions on what would be in and what would not be.

Senator Batters: Perhaps if we could get a copy of that Charter statement that would be helpful.

Something else I would like to ask you about. This Division 3, Subdivision B dealing with the section on allowing for search and seizure of digital assets including virtual currency is a significant section and we really haven't had a chance before today with any particular witnesses to study it at this budget implementation act section of the Legal Committee and we have a very short amount of time.

Can you please tell us more information about this and why you think that it's necessary to have this type of a significant measure dealt with now in a very quick fashion in the budget implementation act rather than having it be the subject of a longer study in a stand-alone bill? What is important about it that it needs to go into effect in the next few weeks as compared to something that would take potentially a year?

chacun des ministères, y compris les éléments qui ne peuvent pas être mentionnés dans le document budgétaire? Pouvez-vous décrire ce processus?

Mme Aitken : Bien sûr. Il existe effectivement un processus au sein du gouvernement pour identifier les mesures potentielles. Comme l'a dit le ministre de la Justice, c'est à la ministre des Finances qu'il revient de présenter le budget, et ce sont donc ses propres décisions qui y sont incluses. Oui, il existe un processus pour...

La sénatrice Batters : J'imagine que je devrai donc m'adresser aux fonctionnaires du ministère de la Justice. Quel processus doit suivre le ministre de la Justice pour suggérer l'inclusion de certains éléments dans le budget de cette année, et donc dans la loi d'exécution du budget?

Me Taylor : Mme Aitken est également une représentante du ministère de la Justice.

Il existe effectivement un processus. Le ministère de la Justice, comme tout autre ministère, participe à ce processus et propose des éléments qui relèvent de sa responsabilité, notamment des mesures pénales et des mesures liées aux taux d'intérêt criminels. Nous sommes donc amenés à participer à ce processus. Bien entendu, il incombe au ministre Lametti de fournir des conseils juridiques à propos de ces mesures. L'énoncé concernant la Charte a été déposé aujourd'hui à la Chambre des communes. Elle contient les considérations de la Charte par rapport aux amendements inclus dans le projet de loi portant exécution du budget.

Néanmoins, nous ne sommes pas vraiment en mesure de dire comment ces décisions sont prises en fin de compte ni comment les ministres en viennent à décider des mesures qui doivent être incluses ou non.

La sénatrice Batters : Il serait sans doute utile d'obtenir une copie de l'énoncé concernant la Charte.

J'aimerais vous poser une autre question. La sous-section B de la section 3, qui traite de la perquisition et de la saisie des monnaies numériques, y compris les monnaies virtuelles, est une section très importante. Pourtant, nous n'avons pas encore eu l'occasion avant aujourd'hui de l'étudier en comité en compagnie de témoins dans le cadre de l'étude de la loi d'exécution du budget. Je rappelle que nous avons peu de temps à notre disposition.

Pourriez-vous nous fournir davantage de renseignements à ce sujet? Pourriez-vous également nous expliquer pourquoi vous êtes d'avis qu'il est nécessaire de traiter de ce type de mesure importante de manière très rapide dans le cadre de la loi d'exécution du budget, plutôt que d'en faire l'objet d'une étude plus longue dans le cadre d'un projet de loi distinct? Pourquoi cette mesure devrait-elle être adoptée au cours des prochaines semaines, et non dans un environnement?

Ms. Cassidy: Absolutely. Thank you very much for the question.

The Cullen Commission final report identified the need for Canadian law enforcement and prosecution to better follow the money, so to speak, in terms of better responding to the ability to address the proceeds of crime and the laundering of the proceeds of crime. The issue of being able to seize digital assets, which can move very quickly, is one that has been raised as an issue where existing legal tools aren't ideally suited to the seizure of digital assets. This was identified as an area where action was needed in a timely manner to provide law enforcement with the tailored tools to seize digital assets in a manner that reduced uncertainty.

This particular measure was identified as an important and time-sensitive measure to provide some predictability for the law enforcement community in their ability to address crypto-currencies use in crime.

Senator Batters: When did the Cullen Commission report come out?

Ms. Cassidy: The Cullen Commission report was issued last June.

Senator Batters: Another question that I have is regarding the Canada Post issue. The *R. v. Gorman* decision. I'm wondering why the government didn't table a bill before April 12 because that was actually the end of the delay period, as I understand, in the *R. v. Gorman* case to comply with the ruling. What was the delay granted by the Newfoundland court case? Was it a year or less than — it was a year? Okay. Thank you.

Why didn't the government table a bill before the April 12 time frame so that it would be in effect? I'm wondering if that potentially shows that this issue is being taken somewhat less seriously because the ruling applies only for Newfoundland.

Mr. Taylor: The only thing I might add on that is you're right that the effect of the decision was stayed for one year, until April of this year. An extension was sought, however, and granted. I don't recall the exact date, but I believe September of this year. That issue was addressed that way.

As I said earlier, Canada Post, as I understand it, is conducting itself in a way that would exceed the grounds required under the proposed changes in the budget bill.

Senator Simons: I want to continue following what Senator Klyne and Senator Batters have been talking about with the crypto-currency.

Me Cassidy : Merci beaucoup pour cette question.

Le rapport final de la commission Cullen a mis en évidence la nécessité pour les autorités policières et judiciaires de mieux suivre la piste de l'argent, comme le dit l'adage, afin d'améliorer nos capacités de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité. L'enjeu de la capacité du gouvernement à saisir les monnaies numériques a été soulevé. En effet, les moyens juridiques dont nous disposons actuellement ne sont pas adaptés à la saisie de monnaies numériques. Il s'agit d'un domaine dans lequel il est nécessaire d'agir rapidement afin de fournir aux autorités policières et juridiques les outils adaptés à la saisie des monnaies numériques de manière à atténuer l'incertitude.

Cette mesure spécifique a été identifiée comme un moyen important et urgent d'offrir une certaine prévisibilité aux forces de l'ordre dans le cadre de leur lutte contre les usages criminels des monnaies numériques.

La sénatrice Batters : À quel moment le rapport de la commission Cullen a-t-il été présenté?

Me Cassidy : Le rapport de la commission Cullen a été présenté en juin dernier.

La sénatrice Batters : Une autre question que je me pose concerne Postes Canada et l'affaire *R. v. Gorman*. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas déposé de projet de loi avant le 12 avril, date à laquelle prenait fin la période de délai pour se conformer à la décision rendue dans l'affaire *R. v. Gorman*. Quelle était la date limite accordée par le tribunal de Terre-Neuve? Était-ce un an, ou moins... C'était bien un an? D'accord, je vous remercie.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas déposé un projet de loi avant la date limite du 12 avril pour que la décision entre en vigueur? Je me demande si cela n'indique pas que cet enjeu est pris un peu moins au sérieux parce que la décision ne s'applique qu'à Terre-Neuve.

Me Taylor : Le seul élément que je pourrais ajouter à ce sujet est que vous avez raison d'affirmer que l'effet de la décision a été suspendu pendant un an, jusqu'en avril de cette année. Une prolongation a toutefois été demandée et accordée. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais je crois que c'était en septembre de cette année. C'est de cette manière que ce dossier a été traité.

Comme je l'ai dit plus tôt, Postes Canada, d'après ce que j'ai compris, se conduit de manière qui dépasserait les motifs requis en vertu des modifications proposées dans le projet de loi budgétaire.

La sénatrice Simons : J'aimerais poursuivre la discussion sur les monnaies numériques entamée par le sénateur Klyne et la sénatrice Batters.

The budget implementation act says that warrants pertaining to digital assets will be served in part by searching computer programs, which is broadly defined. In the case of something like the convoy, we had funding facilitated through decentralized blockchain and the resulting crypto-wallets were hosted on individuals' hard drives.

How would law enforcement execute this type of digital asset seizure? Does that involve white hat hacking of people's accounts? What kind of warrants would — what would the justification be to access individual hard drives in cases like these?

Ms. Cassidy: Thank you very much for the question. In terms of what this specific measure is intended to respond to is where, for example, law enforcement carries out a search of a place and identifies what may be a specialized crypto-currency hard drive. If they have the warrant to seize that device and they have the reasonable grounds to believe that device will hold digital assets that may be confiscated, then they could use this warrant to be able to search that device. Otherwise, they wouldn't be able to.

Another example is where, again, in carrying out a search or when they know they're going to search a place and the other investigatory measures they have taken to that point give them reasonable grounds to believe that crypto-currency — the ability to access a crypto-currency while it may be at that place, for example, where the private key is written down or — then they could apply for this warrant to be able to use that private key to access the digital wallet. But it does not provide them with the ability to hack into a wallet. It's a very specific use that is envisaged by this measure.

Senator Simons: It's to literally search the physical hard drive for the virtual currency?

Ms. Cassidy: Yes. Again, if, for example, they obtained the hard drive through a warranted search or if they obtained the private key through a warranted search of a place, then they could use this warrant to enter the information in a digital wallet app, reconstruct the digital wallet using the information that they have obtained and be able to see this is the transaction that we had evidence that may be proceeds of crime. That is the specific type of crypto-currency.

Senator Simons: It was simpler when you found a briefcase full of money, I suppose. Thank you very much. That's very helpful.

La loi d'exécution du budget stipule que les mandats relatifs aux monnaies numériques habilitent des inspecteurs à fouiller les systèmes informatiques, ce qui est défini au sens large. Dans le cas d'un événement comme le convoi des camionneurs, nous avons été témoins de financement facilité par la chaîne de blocs décentralisée, et les portefeuilles de monnaies numériques qui en résultent étaient hébergés sur les disques durs des particuliers.

De quelle manière les forces de l'ordre pourront-elles procéder à ce type de saisie de monnaies numériques? Cela implique-t-il l'embauche de pirates de type « chapeau blanc » pour fouiller les comptes informatiques de particuliers? Quel type de mandat serait... quelle serait la justification de l'accès aux disques durs de particuliers dans des cas comme celui-ci?

Me Cassidy : Merci beaucoup pour cette question. Pour ce qui est de la solution de cette mesure spécifique, il s'agit de cas où, par exemple, les forces de l'ordre effectuent une perquisition dans un lieu et identifient ce qui pourrait être un disque dur spécialisé dans l'hébergement de monnaies numériques. Si les forces de l'ordre disposent d'un mandat pour saisir ce dispositif et s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'il contient des monnaies numériques susceptibles d'être confisquées, ils pourront alors se servir de ce mandat pour fouiller le dispositif. Dans le cas contraire, ils ne seraient pas autorisés à mener des fouilles.

Je vais vous fournir un autre exemple. Lors d'une perquisition, si les forces de l'ordre ont pris d'autres mesures d'enquête leur donnant des motifs raisonnables de croire qu'un disque dur contient un portefeuille de monnaies numériques protégé par une clé privée, ils pourraient alors demander un mandat pour accéder à ce disque dur. Toutefois, le mandat n'octroie pas aux forces de l'ordre la possibilité de pirater un portefeuille numérique. Ainsi, cette mesure concerne seulement une utilisation très spécifique.

La sénatrice Simons : On parle donc de donner aux forces de l'ordre la possibilité de rechercher littéralement des monnaies virtuelles sur un disque dur physique?

Me Cassidy : Tout à fait. Mais je répète que si les forces de l'ordre ont, par exemple, obtenu le disque dur ou la clé privée lors d'une perquisition avec mandat dans un lieu précis, ils pourront alors se servir de ce mandat pour entrer les renseignements obtenus dans une application de portefeuille numérique, reconstituer le portefeuille numérique, puis être en mesure de vérifier s'il s'agit de la transaction dont ils ont la preuve qu'elle peut être le produit d'un crime. Il s'agit donc d'une mesure très spécifique.

La sénatrice Simons : J'imagine que tout était plus simple à l'époque des mallettes pleines d'argent. Merci beaucoup, votre témoignage nous a été très utile.

The Chair: I had some brilliant questions myself, but the combination of Senator Klyne and Senator Simons covered that territory for me in terms of the mechanisms by which this adds a tool to a complicated and postmodern tool kit. Thank you for answering my questions without me even asking them.

We have no others on the list. That will enable us to bring this session to an end, slightly before the maximum time.

Let me begin by extending my thanks to each of you and your colleagues for being in attendance here. It was excellent, informative and very much appreciated. I think we shared that view with the minister during his time, and it's equally true in our dialogue with you.

I want to thank the senators for their thoughtful questions and informing me as much as yourselves about these issues.

I want to also thank the staff for the work that they provided to us in supporting the committee here, the interpreters and all the folks who hold our work together for us.

If you recall, colleagues, there's a time frame within which we are working with respect to Bill C-47, and it would be helpful if you, to date, have developed any comments or observations you would like to make in relation to the components of the bill we are studying. If you have and are able to share those with us by perhaps next Tuesday, we can begin to move towards compiling a report to get ourselves back to the Senate Chamber in a timely way. There may be more that you will identify, but we are working to a pretty tight deadline, the week after the break. Thank you.

This brings this session to an end.

(The committee adjourned.)

Le président : J'avais moi-même quelques brillantes questions à poser, mais le sénateur Klyne et la sénatrice Simons ont su bien expliquer la manière dont le projet de loi à l'étude permet d'ajouter un outil à notre boîte à outils déjà compliquée et postmoderne. Je vous remercie donc d'avoir répondu à mes questions sans même que je les pose.

Il n'y a pas d'autres témoins sur la liste. Cela nous permettra de clore cette séance un peu avant d'atteindre le temps maximum.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, vous et vos collègues, de vous être joints à nous aujourd'hui. Cette excellente séance s'est avérée fort instructive, et je vous en suis reconnaissant. Je pense que nous avons appris beaucoup de choses lors de notre discussion avec le ministre, ainsi que pendant nos échanges avec les autres témoins.

Je tiens à remercier les sénateurs et les sénatrices pour leurs questions réfléchies, et pour m'avoir fort bien informé des enjeux concernant le projet de loi dont nous sommes saisis.

J'aimerais également remercier le personnel pour le travail qu'il a accompli au comité jusqu'à présent. Enfin, je remercie les interprètes et toutes les personnes qui nous aident à mener notre travail.

Si vous vous souvenez bien, chers collègues, nous devons respecter un certain échéancier en ce qui concerne notre travail sur le projet de loi C-47. Par conséquent, il serait utile que vous nous fassiez part de vos observations sur les éléments du projet de loi que nous étudions. Si c'est le cas et que vous êtes en mesure de nous en faire part d'ici mardi prochain, nous pourrons commencer à rédiger un rapport qui nous permettra de retourner siéger au Sénat en temps voulu. Il se peut que vous identifiez d'autres éléments, mais nous allons devoir suivre un échéancier assez serré pendant la semaine au retour des vacances. Je vous remercie de votre attention.

Voilà qui met fin à cette séance.

(La séance est levée.)
